REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana

Commission Electorale Nationale Indépendante

CENI MADAGASCAR

RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES 2019

JANVIER 2020

Commission Electorale Nationale Indépendante
Enceinte ININFRA, en face du Lycée Technique Alarobia ANTANANARIVO
Site Web : www.ceni-madagascar.mg E-mail : *communicationceni@gmail.com*

Monsieur Le Président de la République

Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Monsieur Le Président du Sénat,

Madame Le Président de L'Assemblée Nationale

Monsieur Le Président de la Haute Cour Constitutionnelle,

Conformément à l'article 62 de la Loi 2015 – 020 du 19 Octobre 2015, instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », j'ai l'honneur et le plaisir de vous remettre le Rapport de nos activités pour l'année 2019.

Je vous prie de croire en l'assurance de ma très haute considération.

MOT DU PRESIDENT

Voilà une année terminée, après un travail acharné, assumé par la Commission Electorale Nationale Indépendante ((CENI).

C'était encore une année électorale puisque les élections législatives et les élections communales s'étaient enchaînées au cours de la même année.

Il faut savoir que derrière chaque élection, il y a des personnes qui travaillent à fond, avant, pendant et après, pour que tout soit au point.

Soulignons que l'organisation des élections communales était vraiment ardue, puisque la communauté internationale n'avait plus financé qu'une partie des dépenses électorales.

Cela a entraîné une tache énorme à la CENI, puisque outre l'établissement et l'exécution d'un plan logistique pour le déploiement, elle s'est, pour cette fois, occupée du conditionnement et du colisage des matériels sensibles.

Cependant, malgré quelques limites perçues ici et là, presque tous les bureaux de vote de Madagascar avaient pu fonctionner, et les élections s'étaient déroulées paisiblement.

Nous profitons de l'occasion pour remercier tous les acteurs au processus électoral. Nous citerons la Société civile, la Société politique, les Juridictions, le Gouvernement et la Communauté internationale, par le biais du Projet SACEM.

Nous avons réussi ensemble les élections !

Des efforts particuliers seront réservés par la CENI sur deux grands points :

- Sur l'amélioration de la liste électorale,
- Sur la mise en œuvre des recommandations venant des missions d'observation électorale nationale et internationale.

Enfin, il faut aussi noter que les relations internationales de la CENI sont au beau fixe, grâce au dynamisme de ses membres à participer aux rencontres organisées soit au niveau régional soit au niveau continental, soit au niveau international.

Pour conclure nous allons dire, malgré toutes les critiques que nous écoutons avec calme, que la CENI murit par le travail.

Nous vous souhaitons bonne lecture !

Yves Herinirina RAKOTOMANANA

Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante

S O M M A I R E

MOT DU PRESIDENT DE LA CENI

INTRODUCTION

CHAPITRE 1. CONTEXTE

CHAPITRE 2. VOLET MORAL ET IMPACTS DES INTERVENTIONS

CHAPITRE 3. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

ANNEXES

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ADS	Africa Democracy Strengthening
AE	Agent électoral
AM	Armée malagasy
ANRCM	Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée
BE	Bureau électoral
BIANCO	Bureau Indépendant Anti-Corruption
BNGRC	Bureau National de Gestion des Risques et des Catastrophes
BNM	Bibliothèque nationale
CA	Chef d'Antenne
CAA	Chef d'Arrondissement Administratif
CCALE	Commission Chargée d'Arrêter la Liste Electorale
CCFVP	Commission de contrôle de financement de la vie politique
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	Conseil d'Etat
CEC	Commission Electorale Communale
CED	Commission Electorale de District
CEG	Collège d'enseignement général
CEN	Commissaire Electoral National
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CER	Commission Electorale Régionale
CID	Centre Informatique de District
CINU	Centre d'Information des Nations Unies
CLRE	Commission Locale de Recensement des Electeurs
CNCCFP	Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques
CNOE	Comité Nationale des Observations Nationales
CNTDI	Centre National de Traitement des Données Informatiques
COPIL	Comité de Pilotage
CR	Commune rurale
CU	Commune urbaine
DGAT	Directeur Général de l'Administration du Territoire
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DEPSEF	Direction des Etudes, de la Planification, du Suivi Evaluation et de la Formation
DIREELCOM	Direction de l'Education Electorale et de la Communication
DOE	Direction des Opérations Electorales
DS	Direction de la Sécurité
DSI	Direction des Systèmes de l'Information
ECES	Centre européen d'appui électoral
ECF-SADC	Electoral Commissions Forum of the Southern African Development Community
ECG	Electrocardiogramme
EISA	Institut Electoral pour une Démocratie durable en Afrique
EMGAM	Etat-Major Général des Armées Malagasy
EMMO	Etat-Major Mixte Opérationnel
EMMOREG	Etat-Major Mixte Opérationnel Régional

ENAM	Ecole Nationale d'Administration de Madagascar
EPP	Ecole Primaire Publique
FDF	Formation de formateurs
FDP	Feuille de dépouillement et de pointage
FDS	Forces de Défense et de Sécurité
FES	Friedrich-Ebert-Stiftung
Fkt	Fokontany
FOS	Forces de l'Ordre et de la Sécurité
FRE	Fiches de Recensement des Electeurs
GN	Gendarmerie Nationale
HCC	Haute Cour Constitutionnelle
HOPE	Hetsika Olom-Pirenena Entanina
HTA	Haute tension artérielle
IEC/CCC	Information – Education – Communication pour le changement de comportement
IMGAM	Institut de Management des Arts et Métiers
ININFRA	Institut National de l'Infrastructure
JORM	Journal Officiel de la République de Madagascar
MCRI	Ministère de la Communication et des Relations avec les Institutions
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MID	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MOEU	Mission d'Observation de l'Union Européenne
OGE	Organe de gestion des élections
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OJM	Ordre des Journalistes de Madagascar
OMC	Organe Mixte de Conception
ORL	Otho-rinho-laryngologie
ORTM	Office de la Radio-Télévision publique de Madagascar
OS	Opérateur de saisie
OS1	Objectif spécifique 1
OSC	Organisation des Sociétés Civiles
PAD	Prêt à diffuser
PASP	Plan d'Actions Sectorielles Prioritaires
PCER	Présidents des Commissions Electorales Régionales
PCOP	Plan comptable des opérations publiques
PEV Madagascar	Projet d'appui à la prévention et la gestion des conflits et violence potentiels liés aux élections à Madagascar
PMO	Plan de mise en œuvre
PN	Police Nationale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSRMV	Président de la Section de Recensement matériel de vote
PTA	Plan de travail annuel
PTP	Plan de Travail de Pluriannuel
PV	Procès-verbal
RALE	Révision annuelle de la liste électorale
RECEF	Réseaux des Compétences Electorales Francophones
SACEM	Soutien au Cycle Electoral à Madagascar (projet)
SAMIFIN	Sampan-draharaha Malagasy Iadiana amin'ny Famotsiambola
SAT	Structures d'Appui Technique

SCRP	Service de la Communication et des Relations Publiques
SE	Suffrage exprimé
SE	Secrétaire Exécutif
SEA	Secrétaire Exécutif Adjoint
SGBDR	Systèmes de Gestion des Bases de Données
SIDA	Sweden International Development Agency (Agence de Développement International de la Suède)
SIIGFP	Système intégré informatisé de la gestion des Finances publiques
SMS	Service Médico-social
SPP	Secrétaire Permanent Provincial
SPR	Secrétaire Permanent Régional
SRMV	Section de Recensement Matériel des Votes
STEP	Projet d'appui aux transitions politiques et processus électoraux
TA	Tribunal Administratif
TPI	Tribunal de Première Instance
UA	Union africaine
UMM	Unité de Monitoring des Médias
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
USAID	United States Agency for International Development (Agence Américaine de Développement International)
VOC	Voix obtenues par le candidat

INTRODUCTION

Aux termes de chaque année budgétaire et conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015, la CENI a le devoir d'établir au plus tard le 1er février un rapport écrit décrivant le déroulement de la réalisation de toutes les activités déclinées dans son plan de travail annuel (PTA). Au titre de l'année 2019, une année chargée, les activités ont été focalisées sur la tenue successive des deux grands types d'élections, législatives et communales.

Comme tous les rapports établis depuis la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante en 2015, le document sera également adressé à toutes les autorités et diffusé par tous les moyens aux acteurs et à la communauté internationale.

Pour permettre à ces derniers de voir et analyser l'évolution du contexte et la pertinence des activités menées, le rapport mettra en exergue les particularités de la mise en œuvre et ce par rapport à l'approche organisationnelle et méthodologique de travail pour faire face aux difficultés rencontrées.

Ainsi, les parties du rapport qui comprendront les volets : moral, administratif et financier exposeront par programme et par phase de mise en œuvre les réalisations faites.

Le plan du rapport gardera ainsi les mêmes structures que les précédents pour faciliter le suivi et la lecture du public. Après cette phase introductive, il sera structuré comme suit :

- ✓ Chapitre 1. Contexte
- ✓ Chapitre 2. Volet moral et impacts des interventions
  Programme 1 : Administration et coordination
  Programme 2 : Mise en œuvre du processus électoral
  Programme 3 : Education civique électorale et communication
- ✓ Chapitre 3. Volet administratif et financier

Et il se terminera ensuite par une conclusion, faisant apparaître quelques recommandations.

CHAPITRE I. CONTEXTE

L'année 2019 est la deuxième année électorale que la CENI avait à affronter. Les activités et les épreuves vécues constituaient un capital pour accomplir efficacement ses futures actions. C'est dans cette optique que la vision et les objectifs restent immuables. Les activités à réaliser au titre de l'année budgétaire vont dans le sens des prévisions faites dans le Plan du Travail Annuel relativement au cadre des dépenses et des calendriers électoraux.

1.1. SUR LE PLAN SOCIO-POLITIQUE

Ainsi, tenant compte des réalisations de 2017-2018, la reconnaissance accordée unanimement, sur le plan aussi bien national qu'international des résultats des deux élections précédentes et sa réussite marquée par une résolution pacifique et démocratique, va construire l'environnement global de la nouvelle échéance électorale de 2019. Elle jouera également en faveur de la CENI malgré les critiques exprimées par certains acteurs politiques et quelques franges de la population. De facto, renforcer la crédibilité et la sincérité des élections, et en vue de garantir la libre expression du suffrage, devenue une exigence forte de tous les acteurs revêt une importance primordiale et constitue un défi majeur.

C'est ainsi que les effets positifs de la réussite du processus gagneraient à être pérennisés, et les acquis des élections réalisées devraient être capitalisés en vue des échéances de 2019.

Les implications, aux actions, à la concertation, et aux efforts de compréhension mutuelle de tous les acteurs politiques constituent de bonnes pratiques, un levier non négligeable pour prévenir et/ou surmonter les éventuels problèmes pour ce nouveau cycle électoral.

Face à la remontée de la pression, le renforcement de la crédibilité et la sincérité des élections, en vue de garantir la libre expression du suffrage, le rôle des juridictions électorales revêt aux yeux des acteurs particulièrement les partis politiques, la société civile et les électeurs une importance primordiale.

1.2. SUR LE PLAN TECHNIQUE ET FINANCIER

L'année 2019 est marquée par une superposition et succession d'activités ainsi que de diminution progressive des ressources allouées. En effet, Malgré les compétences acquises par les différents responsables en matière de gestion des différentes opérations par phase du cycle, la particularité des types d'activités et d'élections va avoir des impacts sur l'environnement et créer de nouveaux besoins et problèmes. C'était le cas entre le fait que la période préparatoire des législatives coïncidait avec la période de révision annuelle 2018-2019 de la liste électorale. Par ailleurs, l'enchainement des élections va peser sur l'équipe tant au niveau central, des démembrements que les principaux acteurs (partis politique et électeurs).

En ce qui concerne les opérations de révision annuelle systématique de la liste électorale, les critiques formulées à l'endroit de la CENI malgré les efforts fournis et les investissements depuis 2015 vont l'obliger à adopter des approches de communication, de sensibilisation et d'opération plus efficaces tout en veillant sur les ressources et les aides allouées. L'année 2019 va être une année d'évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre de différentes stratégies initiées depuis l'année 2018.

Concernant les opérations relatives aux préparatifs des deux types d'élection, si pour les préparatifs des législatives, les ressources étaient suffisantes pour réaliser au mieux les opérations avant, pendant et après le scrutin, ce n'était pas le cas pour les communales où la CENI devait compter sur l'Etat Malagasy et les acquis précédents.

En effet, pour les communales, le paradoxe entre la remontée en puissance du taux des exigences des acteurs et la restriction des ressources disponibles va nécessiter la prise de nouvelles approches de travail et de mesures d'accompagnement afin de pallier aux manquements et motiver les différents responsables par niveau. En matière de financement des opérations, côté gouvernement

malgache, le budget de l'Etat a subi une coupe drastique. Quant aux financements extérieurs, pour le projet SACEM, l'appui va être dégressif et partiel pour le financement des élections communales. Ce dernier va se focaliser sur des postes de dépenses importantes liées à la capitalisation et à la pérennisation des acquis tels que la sécurisation des votes et la préservation de la sincérité des résultats des scrutins. Pour les autres partenaires hors basket fonds, le retrait était total pour ce qui est des élections communales et municipales.

Par ailleurs, il faut souligner toutefois, que pour l'appui à la révision annuelle et à l'organisation des législatives, le comité de pilotage du projet SACEM va se mobiliser pour que le gap financier encore enregistré soit comblé. Les résultats positifs enregistrés lors des précédentes opérations vont inciter lesdits partenaires à apporter de nouvelles ou contributions complémentaires. De nouveaux engagements et efforts supplémentaires ont été fournis pour le financement des communales qui à l'origine n'est pas prévu dans le cadre de ce projet SACEM.

En ce qui concerne la persistance des exigences des acteurs, la CENI devra apporter des réponses et /ou des solutions aux questions et aux attentes des partis politiques, des électeurs et de la société civile pour espérer de maintenir et regagner les confiances et ce face aux non-dits et aux bruits de toutes sortes qui enveniment la société et l'environnement. Les démarche et technique que la CENI va adopter devront être les plus rationnelles et efficientes possibles pour atteindre ses objectifs. A titre d'exemple, le maintien de la qualité et des normes de la gestion jusqu'à la publication des résultats (gestion des opérations le jour du scrutin, traitement des résultats, ...).

CHAPITRE II. VOLET MORAL ET IMPACTS DES REALISATIONS

2.1. PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION ET COORDINATION

2.1.1. Opérationnalisation des Structures de la CENI

2.1.1.1. Prévisions et réalisations en 2019

Des améliorations ont été apportées au niveau des structures de la CENI en 2019 dans le but d'avoir plus d'efficacité dans l'organisation de travail. En effet :

a) Au niveau du Cabinet du Président de la CENI

Outre la mission qui lui est normalement assignée, le Cabinet du Président a concédé au profit du Secrétariat Exécutif des appuis techniques, entre autres :

- Le suivi des engagements financiers pour une meilleure orthodoxie en la matière,
- La mise à la disposition temporaire des membres de cabinet au service de l'Exécutif pour des missions ponctuelles, et
- L'appui à des activités spécifiques du Secrétariat Exécutif, notamment en matière de Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Ces activités sont développées dans la section 2.2.3.

b) Au niveau du Secrétariat Exécutif National

A titre de rappel, depuis sa mise en place, l'organigramme du Secrétariat Exécutif de la CENI n'a cessé d'évoluer afin de donner à celle-ci la structure adéquate pour la réalisation de sa mission. Par la Délibération n°005/CENI/D/2018 du 11 janvier 2018 et la Délibération n°010 bis/CENI/D/2018 du 19 avril 2018, qui ont tous deux modifié la Délibération n°004/CENI/D/2018 du 28 janvier 2016 fixant l'organisation et les attributions du Secrétariat Exécutif National de la CENI, à laquelle est annexé l'effectif de son personnel, deux nouveaux services ont été mis en place en 2018, il s'agit du Service du Monitoring des Médias (SMM) et du Service Médico – Social (SMS).

En ce qui concerne le SMM, ses activités en 2019 sont présentées dans la section 2.3.3. du présent rapport, tandis que les activités réalisées par le SMS en 2019 sont présentées dans la section 2.2.4. En outre, l'effectif du personnel militaire a également été révisé à la hausse afin de renforcer la sécurisation du site de la CENI après une évaluation à cet effet.

c) Au niveau des démembrements de la CENI

Il est à noter, à titre de rappel, que depuis son entrée en fonction marquée par la tenue de sa première assemblée générale en date du 29 octobre 2015, les démembrements de la CENI ont été mis en place de manière progressive suivant ses besoins, ses capacités financières et humaines. Les commissions électorales provinciales (CEP) ainsi que les commissions électorales de district (CED) ont été opérationnalisées dès Novembre 2015, tandis que les commissions électorales régionales (CER) et les commissions électorales communales (CEC) ont été mises en place au courant de l'année 2017.

Pour l'opérationnalisation des démembrements, l'objectif ne se limite pas à la nomination des membres et du personnel, mais aussi de s'assurer de l'effectivité de leur prise de service, de leur efficacité et de l'accomplissement des obligations légales qui leurs sont assignées. C'est pourquoi en 2019 des mouvements ont été enregistrés au niveau des démembrements de la CENI, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Récapitulation des statistiques et des mouvements au sein des démembrements en 2018

DEMEMBREMENTS		Effectif total	Remplacement au courant de 2019	Motifs de remplacement
CEP	MEMBRES	18	5 sur 18	*Absentéisme, *Nomination à d'autres postes de responsabilité au niveau CED
	Secrétaire Permanent Provincial	6	3 sur 6	*Démission, *Promotion à d'autres fonctions
CER	MEMBRES	66	8 sur 66	*Démission, *Candidature à des élections, *Incapacité physique, *Absentéisme
	Secrétaire Permanent Régional	22	9 sur 22	*Promotion à d'autres postes, *Cumul de fonctions, *Surcharge de travail
CED	MEMBRES	357	69 sur 357	*Démission, *Maladie, *Absence fréquente non justifiée, *Discordance entre les membres, *Indisponibilité des membres, *Nomination à d'autres fonctions, *Candidature à des élections, *Décès, *Incarcération pour infractions pénales
	Chef d'Antenne	119	24 sur 119	*Absence fréquente non justifiée, *Affectation, *Absence de neutralité, *Admission à la retraite, *Démission ; *Candidature à des élections, *Changement de domicile
	Chef de Centre Informatique de District (CID)	119	3 sur 119	*Faute lourde, *Défaillance professionnelle, *Démissionnaire
CEC	MEMBRES	5 043	251	*Introuvable, *Affectation, *Démission, *Nomination à d'autres fonctions, *Candidature à l'élection communale, *Défaillance, *Maladie, *Absence fréquente non justifiée, *Discordance entre les membres, *Indisponibilité, *Décès, *Incarcération pour infractions pénales, *Absence de neutralité, *Admission à la retraite, *Changement de domicile.
TOTAL		5 750	371	

2.1.1.2. Difficultés rencontrées

La difficulté majeure dans la gestion des démembrements de la CENI est le mouvement du personnel. La principale cause est l'affectation massive et fréquente des agents issus des départements ministériels, notamment les chefs d'antenne et les Chefs d'arrondissement administratifs qui sont membres d'office des CEC. Ceci a pour conséquence l'instabilité du personnel des démembrements. Le tableau ci-dessus met en exergue ces problèmes de mouvements au niveau des démembrements.

2.1.1.3. Recommandations

Pour y remédier, ou tout au moins atténuer les impacts de cette situation, il s'avère nécessaire de renforcer la collaboration par le biais de dialogue avec les départements ministériels concernés, notamment le Ministère de l'Intérieur, et de renouveler le cas échéant les protocoles d'accord existants.

2.1.2. Renforcement des Capacités de la CENI et de ses Démembrements

2.1.2.1. Prévisions et réalisations en 2019

Dans le cycle électoral malgache, 2019 étant la deuxième année consacrée aux élections, le renforcement des capacités de la CENI et de ses démembrements ainsi que les formations ont été toujours axés dans des activités transversales à l'organisation des élections. La formation du personnel électoral demeure l'une des activités essentielles de la CENI, car la performance des agents électoraux et la réussite des opérations préélectorales, électorales et post électorales dépendent de ces activités. Ces activités sont développées dans les rapports relatifs à l'organisation des élections législatives de mai 2019 (juillet 2019) et celles des communales et municipales de novembre 2019 (janvier 2020).

- <u>Renforcement des capacités et formation du personnel électoral lors des élections législatives du 27 mai 2019</u>

Le PTA 2019 de la CENI a prévu dans son action A243 la Mise en œuvre d'un plan de formation du personnel électoral dans le cadre de l'organisation des élections législatives.

- ✓ La première activité dans ce plan concerne la formation de l'organe chargé du traitement et de l'enregistrement des dossiers de candidature (OVEC). Cette activité s'est réalisée en deux phases, à savoir la Formation des formateurs au niveau central d'abord, et ensuite la Formation des membres des OVEC au niveau des régions (Membres CEP, CER, CED, Magistrats, Administration Fiscale). La formation des formateurs a été effectuée le 14 février 2019, et axée sur les modules suivants : (i) le fonctionnement des OVEC et traitement des dossiers de candidature, et (ii) les attributions spécifiques des différents intervenants (CER, Membres des OVEC) selon les dispositions légales. La formation des membres des OVEC a été articulée sur les sous thèmes suivants : (i) la vérification et l'enregistrement des candidatures, (ii) les procédures de vérification et d'enregistrement de la candidature, (iii) le contrôle de la régularité des pièces du dossier, (iv) la vérification de la régularité de la candidature, (v) la clôture du travail de l'OVEC, (vi) les attributions spécifiques des différents intervenants selon les dispositions légales.
- ✓ La deuxième activité concerne la formation des membres des sections chargées du recensement matériel des votes (SRMV) et des bureaux électoraux (BE) pour les élections législatives. Cette activité s'est réalisée en trois cascades. La cascade 1 a été un atelier d'harmonisation, de validation des modules et d'orientation pédagogique organisé à Antananarivo, le 09 avril 2019 à l'intention des Commissaires Electoraux, des Staffs du Secrétariat Exécutif (SE, SEA et Directeurs), et quelques Chefs de Service et Assistants. La deuxième cascade s'est déroulée dans les chefs-lieux des 22 Régions du 24 avril au 08 mai 2019 à l'intention des membres des CER, et des membres des 119 Sections de recensement matériel des votes (SRMV). Et la troisième cascade s'est

déroulée au niveau de chaque Commune à l'intention des membres des 25 388 bureaux électoraux (BE), du 09 au 25 mai 2019. Le Projet SACEM a financé les deux premières cascades, et son personnel (Experts et VNU spécialistes en logistique et opérations électorales) en a assuré le contrôle de qualité en collaboration avec les Commissaires Electoraux et les responsables au niveau du Secrétariat Exécutif de la CENI.

Photo 1: Formation des membres des OVEC avant les élections législatives du 27 mai 2019

- ✓ Dans le cadre de l'exploitation et du traitement des résultats des élections législatives, la CENI a procédé au recrutement et à la formation de quelques agents pour renforcer l'effectif du personnel de la CENI. Il s'agit de quatre catégories d'agents, à savoir : (i) des agents responsables de l'exploitation et du traitement des résultats qui vont travailler avec le personnel de la CENI et les commissaires électoraux dans la validation des résultats, (ii) des agents de manutention qui se chargent de la réception des plis avant le traitement et le classement après le traitement, (iii) des opérateurs de saisie des données avant le traitement et la validation des résultats, et (iv) des agents qui se chargent de la sécurité pendant la période d'exploitation et de traitement des résultats.

- ➢ <u>Renforcement des capacités et formation du personnel électoral lors des élections communales du 27 novembre 2019</u>

Dans le cadre de la préparation des élections communales du 27 novembre 2019, même si des formations conformément à celles des législatives ont été prévues dans le PTA 2019, compte tenu des contraintes liées au budget très limité, à l'étendue du pays et au nombre élevé des membres du personnel électoral à former dans les districts et les communes, les types de renforcement de capacités et les formations ont été réduits, voire même annulés.

- ✓ Une des activités prévues qui a été réalisée est la série de formations des formateurs, des acteurs et des techniciens en informatique sur l'amélioration du traitement des données électorales. En effet, le personnel de la DSI, les 119 Chefs CID et tous les Présidents des SRMV (PSRMV) ont pu bénéficier de cet avantage. Ces formations concernent l'utilisation et l'installation des logiciels destinés à l'enregistrement des candidats et au traitement des résultats. Ces deux catégories d'activités, constituées chacune par trois phases, ont été financées par le Projet SACEM.

- ✓ Pour les formations à l'intention des membres des OVEC, des SRMV, et des BE, les stratégies utilisées sont de concevoir des guides pratiques pour chaque membre du personnel électoral. Par contre pour les membres des bureaux électoraux, un renforcement de leur capacité a été effectué pendant le déploiement des matériels électoraux au niveau de chaque commune, mais le nombre des participants est réduit à trois (Le Président, le Vice-Président et le Chef du Fokontany). Car il a été constaté que bon nombre de leurs membres ont été remplacés puisque la plupart d'eux se sont présentés candidats aux élections communales et municipales.
- ✓ Dans le cadre de l'exploitation et du traitement des résultats des élections communales, la CENI a aussi procédé au recrutement et à la formation de quelques agents mais cette fois-ci au niveau de chaque Structure ad 'hoc pour renforcer l'effectif du personnel de la CENI. A cet effet, les recrutements se sont faits dans chaque province suivant les quatre catégories d'agents conformément à celles citées lors des élections législatives.

2.1.2.2. Impacts positifs des réalisations

Il importe de noter les points forts suivants sur l'organisation des formations du personnel électoral :

- ✓ Les formations acquises pendant les deux catégories d'élections antérieures (présidentielles et législatives) ont été capitalisées lors des élections communales et municipales,
- ✓ L'utilisation des guides et des aides mémoires pour les MBE a été bénéfique pendant le renforcement de leurs capacités avec un focus sur le remplissage du PV et la constitution des plis électoraux.

2.1.2.3. Difficultés rencontrées et recommandations

Il est quand même important de noter les points faibles suivants :

- ✓ La suppression des formations en cascade en amont de la formation des membres des bureaux électoraux lors des élections communales, à cause de l'insuffisance du budget, a entrainé beaucoup de lacunes sur la performance des agents électoraux ;
- ✓ L'insuffisance de temps pour les exercices de simulation pendant la formation des membres des BE.

2.1.3. Collaboration avec les Parties Prenantes aux Elections

Dans le cadre du PTA 2019, la collaboration avec les parties prenantes aux élections a été matérialisée par trois grandes catégories d'activités.

2.1.3.1. Elaboration de la charte de bonne conduite dans le cadre des élections

L'élaboration de la charte de bonne conduite dans le cadre des élections présidentielles, législatives et communales a été réalisée en collaboration avec des institutions telles que le CFM, le BIANCO, la HCDDED, le CNIDH, le CSI, le SAMIFIN, ainsi que des OSC telles que le projet FANDIO, le projet ROHY, la TRANPARENCY INTERNATIONAL, l'ONG TOLOTSOA et la JUSTICE ET PAIX.

2.1.3.2. Organisation des cadres de concertation

La tenue périodique des cadres de concertation au niveau national et territorial a permis aux parties prenantes de s'informer et de faire des échanges avec la CENI sur le déroulement du processus électoral.

De même, il a été instauré un cadre de collaboration interinstitutionnelle entre la CENI et les Tribunaux Administratifs (TA) afin d'optimiser l'organisation et la gestion des élections communales pour lesquelles la publication des résultats provisoires par les démembrements de la CENI et la proclamation des résultats définitifs par les juridictions s'effectueront au niveau des chefs-lieux des Provinces.

L'opérationnalisation du cadre d'échanges d'informations et des documents électoraux s'effectuera entre les Tribunaux administratifs et les démembrements de la CENI aux niveau des six chefs-lieux des Provinces, notamment pour permettre l'échange et transfert de documentation, d'informations et des données électorales, en vue de préserver la légitimité des urnes, aussi bien par les résultats provisoires proclamés par les Sections provinciales de la CENI que par les résultats définitifs qui relèvent de la compétence matérielle des tribunaux administratifs à l'issue de la phase du contentieux. Ce volet d'activités a été appuyé par le projet SACEM.

Enfin, toujours dans cette démarche visant à mettre en synergie tous les acteurs du développement et compte tenu du fait que le financement des élections communales a été assuré par le gouvernement, un cadre de concertation gouvernement & CENI a été également mis en place pour faciliter l'accompagnement de la CENI durant la gestion des opérations. L'objectif étant : d'une part, de fluidifier les procédures de déblocage des crédits alloués par rubriques de financement surtout au niveau des démembrements mais d'autre part, d'assurer le suivi du respect des calendriers d'activité tel par exemple les livraisons et dotation des matériels électoraux et enfin de résoudre ensemble les difficultés rencontrées.

2.1.3.3. Renforcement des capacités des acteurs

La CENI a toujours priorisé le renforcement de capacités des acteurs qui sont les parties prenantes aux élections, afin de pouvoir soutenir le processus électoral. Dans le PTA 2019, deux activités ont été prévues dans ce sens.

- Des ateliers de formation de formateurs des délégués des partis/candidats dans les bureaux de vote :

Avant les élections législatives, la CENI a organisé, en collaboration avec l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA), une série d'ateliers de formation des formateurs des délégués des partis/candidats dans les bureaux de vote en vue des élections législatives du 27 mai 2019 à Madagascar. Ces ateliers entrent dans le cadre du Projet Africa Democracy Strengthening (ADS IV), financé par l'Agence de Développement International de la Suède (SIDA). Ils se sont déroulés successivement dans les 6 chefs- lieux de provinces du 1er au 10 mai 2019.

L'objectif était de mettre à la disposition des partis politiques et des candidats un pool de formateurs, qu'ils pourront mobiliser à l'occasion des élections législatives. Le thème est le suivant : « Atelier d'appropriation du cadre légal pour les élections législatives du 27 mai 2019 ». De façon spécifique, l'atelier visait à:

- ✓ Informer les partis/candidats du cadre légal régissant les élections législatives pour leur permettre d'identifier les droits et devoirs qui leur reviennent, y compris en matière de contentieux ;
- ✓ Proposer aux partis/candidats un ensemble d'outils et de stratégies en matière de surveillance partisane des élections ;
- ✓ Mieux préparer les partis/candidats sur la nécessité du déploiement, dans le cadre prévu par la loi, d'un mécanisme partisan de suivi des élections pour renforcer l'intégrité et la transparence et la

confiance dans le processus électoral

Les sous-thèmes ci-après étaient confiés à la CENI :

1. Les droits, obligations et responsabilités des candidats à chaque étape du processus électoral pour les élections législatives du 27 mai 2019.
2. Les contentieux électoraux.

- La formation de renforcement de capacités du Conseil d'État (CE) et des Tribunaux administratifs (TA), en tant que juridictions électorales en charge des contentieux et de la proclamation des résultats

Dans le cadre de la préparation des élections communales et municipales, au titre de son cahier des charges, le projet SACEM a organisé, du 7 au 10 octobre 2019, un atelier de renforcement des capacités des Tribunaux Administratifs et du Conseil d'Etat à Antananarivo à l'intention des juges administratifs pour, d'une part, préparer lesdites juridictions à la gestion du contentieux électoral et, d'autre part, promouvoir à travers un cadre de concertation une collaboration interinstitutionnelle CENI – Tribunal administratif/Juge électoral.

L'atelier de formation a notamment été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre la HCC, la CENI, le PNUD/SACEM et l'ENMG.

Les objectifs spécifiques fixés dans le cadre des travaux de l'atelier de formation consistaient à :

- ✓ renforcer l'appropriation du cadre normatif régissant les élections municipales et communales, et promouvoir une lecture et une interprétation communes des dispositions législatives et réglementaires correspondantes, en vue de l'optimisation de la fonction juridictionnelle ;
- ✓ renforcer la connaissance et la maîtrise, par les membres des juridictions électorales, des dimensions réelles des élections municipales et communales (les acteurs ; l'ensemble des dispositifs organisationnels, logistiques et opérationnels ; les bulletins et les autres matériels sensibles ; les opérations de recensement matériel des votes ; les dispositifs de transmission des données …) ;
- ✓ optimiser la gestion des contentieux électoraux et la proclamation des résultats des élections municipales et communales.
- ✓ promouvoir la mutualisation des acquis et des investissements réalisés en matière électorale, par un cadre de concertation HCC - CENI – Juridictions électorales (CE – TA).

Ainsi, tous les magistrats des six tribunaux administratifs et du Conseil d'Etat ont participé activement à cet atelier de renforcement de capacités et d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

- La formation sur la sécurisation des élections :

✓ Pour assurer la sécurisation des élections législatives, la CENI a organisé, en partenariat avec le projet SACEM, des ateliers de formation des Forces de Défense et de Sécurité (FDS). Compte tenu des contraintes financières, les formations ont été organisées sous forme d'un recyclage à l'intention des responsables des forces de Sécurité relevant des districts au niveau des régions dans lesquelles ont été constatées des préoccupations sécuritaires, Il s'agit des douze (12) régions suivantes : ATSIMO ANDREFANA, ANOSY, IHOROMBE, HAUTE MATSIATRA, AMORON'I MANIA, ATSIMO ATSINANANA, VATOVAVY FITOVINANY, ANALAMANGA, MELAKY, MENABE, BETSIBOKA et BONGOLAVA. Les participants ont été regroupés dans trois ateliers organisés respectivement à IHOSY, FIANARANTSOA et TSIROANOMANDIDY.

Le système de formation consistait à mettre en place un pool de formateurs issus des contingents des Corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, qui sera chargé à leur tour de disséminer le contenu de la formation à tous les membres des Forces de Défense et de Sécurité qui seront impliqués dans le processus électoral. Chaque groupe de formateurs est composé de deux délégués issus respectivement de l'Armée Malgache, et la Direction de la Sécurité de la CENI. Ceux-ci ont été

assistés par des commissaires électoraux et des techniciens du Secrétariat Exécutif de la CENI pour la rédaction du manuel de formation.

Le calendrier des formations s'est déroulé comme suit :

- pour la Région d'IHOROMBE : le 19 mars 2019,
- pour la Région de HAUTE MATSIATRA : le 21 mars 2019, et
- pour la Région de BONGOLAVA : le 05 avril 2019.

✓ Le 11 septembre 2019, en vue de l'organisation des élections communales du 27 novembre 2019, la CENI a organisé un atelier de formation des acteurs, au titre du partenariat avec l'ECES et en collaboration de la société civile « Liberty 32 ». Durant cet atelier la CENI a apporté son expertise sur les thèmes suivants :

1. Le cycle électoral.
2. Le communal et le municipal : les enjeux de la sécurisation et le rôle spécifique des FDS.

2.1.4. Coopération et Relation Internationales

2.1.4.1. Assistance électorale

Dans le cadre de son PTA 2019, force est de constater que les bailleurs et les partenaires techniques et financiers (PTF) de la CENI ont toujours répondu positivement à son appel. D'ailleurs, l'année 2019 est une année de concrétisation et de suivi de la capitalisation des acquis des conventions signées antérieurement avec les partenaires techniques et financiers, les institutions et entités publiques ainsi que des sociétés civiles.

➢ C'est ainsi qu'en fonction des résultats obtenus et des besoins supplémentaires exprimés, il est arrivé que les PTF aient décidé d'accorder des rallonges sur leurs contributions ou aient renforcé leurs partenariats. Ce sont les cas des pays contributeurs au basket fund du projet SACEM (la France, le Norvège, l'Allemagne, L'Afrique du Sud, Union Européenne, Les Etats-Unies à travers l'USAID, la Grande Bretagne, le PNUD), des pays hors SACEM (Japon), des organismes internationaux (OIF, SADEC). Certaines sociétés civiles ont renforcé leurs actions tout le long du processus et ont répondu présent à tous les appels de la CENI. On cite entre autres le KMF- CNOE, la Justice et Paix, et l'Observatoire Safidy du mouvement Rohy et les OSC implantés au niveau local.

Photo 2: Réunion avec les PTF lors de la préparation des élections législatives de 2019

➢ D'autres partenaires, motivés et conscients de l'importance des enjeux et des besoins exprimés en matière de sensibilisation et de communication telles que la Coalition des Radios, l'ECES, et l'EISA se sont engagés de poursuivre même jusqu'aux communales leurs actions en fonction de la période couverte par leurs projets respectifs et des financements alloués. Il en est de même pour les médias publics qui ont grandement contribué pour le maintien et la capitalisation des acquis démocratiques tout étant conscients des difficultés et des enjeux.

➢ Le courage et la contribution de certains médias privés en matière de sensibilisation, de partage et de relais d'informations suite à la tenue régulière des points ou conférences de presse sont également à saluer.

➢ Il faut aussi mentionner le raffermissement de la collaboration avec les institutions et organismes publiques, un exemple d'optimisation du partenariat public-public, telles que la Haute Cour Constitutionnelle (HCC), les Tribunaux Administratif (TA), la Cour d'appel (CA), l'Ecole Nationale d'Administration de Madagascar (ENAM), l'Institut National de l'Infrastructure (ININFRA), le Lycée Technique d'Alarobia (LTA), Le Bureau National de la Gestion des Risques et des Catastrophes (BNGRC), le Jiro sy Rano Malagasy (JIRAMA), l'Imprimerie Nationale (IPN), le Ministère de la Défense (RFI).

➢ Enfin, il est à souligner comme un des éléments très important dans la réalisation des activités compte tenu du contexte, la mobilisation par le Gouvernement de la Plate-forme des bailleurs (GDS) et l'organisation en cas de besoin d'un cadre de concertation Gouvernement – CENI pour ouvrir des discussions et de voir ensemble comment avancer et soutenir le processus électoral. Ces démarches vont non seulement dans le sens de l'harmonisation des appuis mais surtout dans la mise en œuvre synergique des actions face l'insuffisance des ressources disponibles et des différentes contraintes surtout budgétaires.

2.1.4.2. Renforcement des compétences en expertise et en gouvernance électorales

Pour renforcer ses compétences en expertise et en gouvernance électorales, la CENI a toujours été invitée, ou a participé à des missions de visite officielle d'échanges ou d'ateliers ou d'observations électorales. Dans ce sens, pour cette année 2019, la CENI Madagascar a été présente ou a participé aux événements suivants.

- Invitation du Réseau des Compétences Electorales Francophones (RECEF) pour une visite de travail lors de l'Election Présidentielle du Sénégal prévu du 24 février 2019 (Dakar / Sénégal)

- A la demande du Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) de l'Union des Comores, deux représentants de la CENI (1 Commissaire Electoral et 1 Directeur) ont participé à une mission d'observation du scrutin présidentiel du 24 mars 2019. La CENI a pu bénéficier à cet effet le soutien du Projet PNUD/SACEM pour le déploiement de cette mission.

- Symposium Organisé par le Bureau du Commissaire Electoral de l'ile Maurice (du 16 au19 juin 2019).

- Invitation du RECEF pour le 7ème Séminaire électorale et la 7éme Assemblée Générale à Bucharest/Roumanie, du 05 au 07 juin 2019.

- Invitation au 14ème Symposium annuel de l'EISA à Johannesburg/Afrique du Sud.

- Invitation du RECEF à l'occasion de la 43 -ème Election Générale du Canada le 21 octobre 2019 à Ottawa / CANADA.

- Mission d'information et de contact à l'occasion des élections Législatives à Maurice le 07 novembre 2019.

- 9ème Assemblée Générale de l'Association des Autorités Electorales Africaines, le 27 novembre 2019 à Nairobi, KENYA (Sur invitation de l'Union Africaine).

- 6ème forum continental Annuel des organes de gestion des élections en Afrique, les 28-29 novembre 2019, sur le thème suivant : « Renforcer la participation des personnes déplacées internes et des réfugiés aux élections : vers des processus électoraux plus inclusifs en Afrique » (sur invitation de l'Union Africaine).

2.1.4.3. Analyse des réalisations

- Les Impacts positifs des résultats obtenus

Forts de leurs expériences, la CENI et ses partenaires ont su tirer des leçons à partir des acquis des précédentes années et ont continué de réfléchir ensemble sur le comment résoudre les problèmes rencontrés et réaliser de manière la plus efficiente possible les activités programmées. L'objectif étant toujours le même : celui de veiller à ce que le processus soit apaisé et crédible.

- <u>Les difficultés rencontrées durant la réalisation des activités</u>

Concernant les difficultés, malgré l'instauration d'une confiance mutuelle entre la CENI et ses partenaires, encore une fois le retard de prise de décision par le Gouvernement concernant la date de la tenue ou pas des élections a toujours eu des impacts sur l'accompagnement du processus et de facto sur l'efficacité des actions.

En effet, il est de culture que les bailleurs accompagnent uniquement les grandes élections mais non pas les élections de proximité, comme les élections communales. Toutefois, pour cette fois-ci, consciente de la nécessité d'appuyer la CENI, même partiellement pour préserver les acquis, certains pays contributeurs au basket foins du projet SACEM ont manifesté leurs volontés d'appuyer ce processus. Pourtant, le retard de prise de décision par le Gouvernement a semé le doute et a réduit les marges de manœuvres de ces PTF en matière d'appui financier. Au final, certains volets comme l'impression des bulletins unique de vote n'ont pu être financés faute de condition et de temps suffisant pour la production. Il en est de même pour le renforcement des capacités de tout le personnel électoral qui n'ont pu également être financé.

- <u>Conclusion partielle et recommandations :</u>

Enfin, au vue de tout ce qui précède, en matière de coopération et des relations internationales, les recommandations suivantes sont avancées pour assurer l'efficacité des appuis et des coopérations :

- ✓ renforcer et pérenniser les dispositifs de coordination tels que les GDS, cadre concertation pour harmoniser les actions et développer davantage les dialogues politiques ;
- ✓ tenir compte des acquis et des résultats pour mieux canaliser les appuis et pérenniser les acquis ;
- ✓ trouver des moyens ou mesures pour que les sociétés civiles poursuivent et pérennisent leurs dispositifs de sensibilisation et d'observation du processus électoral ;
- ✓ prendre en compte les bonnes pratiques en matière de partenariat public-privé ou public - public pour servir de tremplin à d'autres domaines ou volets de la gouvernance.

2.1.5. Mise en Œuvre du Système de Pilotage des Activités

En matière de pilotage et de suivi-évaluation des activités, la CENI a toujours mis en œuvre un plan opérationnel soutenu par des chronogrammes et des budgets de programme bien établis avec des stratégies claires liées aux diverses opérations électorales et avec les ressources disponibles (humaines, matérielles et financières). A cet effet, à partir de l'année 2016, la CENI a mis en œuvre un Plan de Travail de Pluriannuel (PTP) appuyé par des Plans de Travail Annuel (PTA) et un système de pilotage et de suivi-évaluation de ses activités. Depuis l'année 2017, appuyée par le Projet SACEM, la CENI a mis en œuvre un PTA intégré CENI – SACEM pour bien piloter toutes les activités relatives à la préparation et à l'organisation des élections et cela en harmonie avec les activités du Projet SACEM.

A titre de rappel, dans son PTP, la CENI a défini comme vision une : « Gouvernance électorale crédible et démocratique ». Ce PTP est constitué par trois axes stratégiques dont :

- Axe N°1 : Consolidation des acquis démocratiques,
- Axe N°2 : Amélioration de la gouvernance électorale,
- Axe N°3 : Education électorale et communication.

2.1.5.1. Les réalisations en 2019

Parmi les activités prévues pour l'année 2019 la CENI a pu élaborer et mettre en œuvre les documents de planification stratégique habituels suivants pour piloter et faire le suivi-évaluation des activités :

- L'exploitation des fiches de suivi et d'évaluation des activités (Tableau de bord) mis en place depuis 2016,
- La réactualisation du PTP relativement aux avancements des réalisations ainsi que la conception, l'élaboration et la mise en œuvre du PTA intégré CENI – SACEM 2019,
- L'élaboration et la présentation en public des différents rapports suivants, conformément aux dispositions légales :
  - ✓ Rapport annuel d'activités 2018,
  - ✓ Rapport relatif à l'organisation des élections présidentielles de 2018,
  - ✓ Rapport relatif à l'organisation des élections législatives du 27 mai 2019,
  - ✓ Rapport relatif à l'organisation des élections communales du 27 novembre 2019

En outre, les activités suivantes en matière de planification stratégique, ont été aussi réalisées pendant l'année 2019.

- Sous l'encadrement du Ministère des Finances et du Budget, la CENI a pu suivre son Plan d'Actions Sectorielles Prioritaires (PASP) qui couvre les années 2017 à 2020. Ce plan a permis l'inscription du budget de la CENI dans la Loi des Finances avec trois programmes prioritaires : (i) Administration et coordination, (ii) Mise en œuvre du processus électoral, et (iii) Education civique électorale et communication ;
- L'élaboration périodique des Documents de performance qui permet de faire le suivi et l'évaluation des activités relativement aux budgets alloués à l'aide des indicateurs définis dans son Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ;

2.1.5.2. Analyse des réalisations

- Les Impacts positifs des résultats obtenus :

La réalisation des activités ci-dessus a permis de :

- ✓ Assurer le pilotage et le suivi-évaluation des activités de la CENI à travers des chronogrammes définis et validés en Assemblée Générale,
- ✓ Eclairer et accompagner le Bureau Permanent de la CENI dans les prises de décisions basées sur des informations factuelles,
- ✓ Evaluer le progrès réalisé par rapport aux objectifs fixés en utilisant des indicateurs de performance,
- ✓ Appuyer la mise en œuvre des stratégies liées aux diverses opérations dans le processus électoral (Amélioration du système de collecte des informations dans la la RALE, Stratégies d'éducation et de sensibilisation électorales, Amélioration de l'encadrement juridique des élections, Plan de formation du personnel électoral au niveau central et au niveau des démembrements, etc.
- ✓ Appuyer l'élaboration, l'exécution, et le suivi-évaluation du Budget Programme de 2019,
- ✓ Mieux coordonner et piloter les interventions du Projet SACEM dans les activités de la CENI,
- ✓ S'approprier du calendrier électoral et du chronogramme opérationnel pour toutes les activités relatives à l'organisation des élections.
- ✓ Corriger et éviter les erreurs en ajustant à temps les ressources qu'il fallait pour surmonter les différents obstacles

- Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités et les solutions adoptées pour les surmonter.

La maîtrise et l'utilisation des outils de planification sont toujours à renforcer, surtout en matière de suivi-évaluation et définition des indicateurs. En effet, un changement de format pour l'élaboration des documents de performance a entrainé quelques difficultés lors de sa réalisation. En outre, des retards accumulés sont parfois observés dans la collecte des indicateurs de résultats au niveau de chaque direction, car l'outil n'est pas encore maitrisé par la plupart du personnel, ce qui a entraîné parfois des difficultés dans l'élaboration des rapports d'activités. L'indisponibilité des indicateurs de suivi au niveau de quelques directions a aussi rendu difficile l'élaboration des documents de performance. Il a fallu apporter de manière systématique des réajustements, voire même des corrections dans les documents à fournir, ce qui provoque parfois des retards dans la réalisation des activités.

- Conclusion partielle et recommandations

Le Taux de réalisation des activités relatives au PTA 2019 est estimé à 97%. En conclusion, pour avoir une bonne performance dans le pilotage des opérations liées au processus électoral, les cadres du Secrétariat Exécutif et plus particulièrement ceux du Service de la Planification et du Suivi Evaluation (SPSE) ont encore besoin de renforcement de capacités en matière de planification stratégique. Il est souhaité à ce que ce renforcement de capacités soit pris en charge par les Partenaires Techniques et Financiers internationaux, pour avoir plus d'efficacité.

Il est souhaitable aussi à ce qu'une séance de recyclage pour le personnel du SPSE soit offerte par le Ministère de l'Economie et des Finances lorsqu'il y a des nouvelles directives dans l'accomplissement des documents demandés. Ceci permettra d'éviter les documents jugés inacceptables et le retard dans l'élaboration de ces documents.

2.2. PROGRAMME 2 : MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL

2.2.1. Encadrement Juridique des Elections

Comme les nouvelles dispositions règlementaires ainsi que les décrets d'application pour les élections ont été déjà promulgués en 2018, les activités prévues dans cette rubrique en 2019 ont été planifiées dans le but de mettre au même niveau la connaissance de toutes les parties prenantes sur les nouvelles dispositions légales. Il en est ainsi également des électeurs à l'aide des cadres de concertation organisés par les démembrements de la CENI à cet effet. En outre, des ateliers de vulgarisation des textes relatifs aux élections législatives ont été réalisés en partenariat avec les OSC et soutenus techniquement et financièrement par le Projet SACEM

Photo 3: Atelier de vulgarisation des textes relatifs aux élections législatives de 2019

2.2.2. Activités Relatives aux Operations Electorales

Les activités relatives aux opérations électorales mises en œuvre par la CENI pour l'année 2019 ont porté sur les activités qui se rapportent : (i) au recensement et établissement de la liste électorale, (ii) à l'amélioration de la gouvernance électorale à travers la normalisation des bureaux de vote, et (iii) à l'amélioration de la logistique électorale.

2.2.2.1. Recensement électoral et établissement de la liste électorale

a) <u>Les activités prévues en 2019 :</u>

A titre de rappel, les activités classiques prévues par la Loi Organique n° 2018-008 du 11 mai2018, à réaliser au titre de l'année 2018-2019 sont les suivantes :

- Recensement des nouveaux électeurs au niveau des Fokontany du 1er décembre 2018 au 28 février 2019 : les nouveaux titulaires de la CIN, les nouveaux résidents dans le Fokontany, les omis lors des derniers recensements ;

- Radiation des électeurs concernés par Fokontany (1er décembre 2018 au 28 février 2019) : il s'agit des électeurs ayant changé de domicile en dehors du Fokontany, des électeurs décédés et des électeurs ayant perdu le droit de vote (condamnés définitivement)

Les activités s'y rapportant sont :

- le remplissage des registres de recensement et de radiation au niveau Fokontany par les soins de la CLRE,

- la transmission des registres de recensement au niveau de la Commission Electorale Communale (CEC) pour contrôle et consolidation ;

- la collecte des registres au niveau de la CEC ;

- la transmission des registres consolidés au niveau des CED/CID pour saisie et consolidation des données de la liste électorale ;

- l'impression des listes au niveau des régions (CIR) ;

- l'arrêtage provisoire de la liste électorale par la Commission Electorale du District (CED) au 28 février 2019 ;

- la transmission et le dépôt de la liste électorale arrêtée provisoirement au niveau du Fokontany pour être consultée par les électeurs et affichage de l'avis de dépôt ;

- l'ouverture d'un registre ad' hoc et réception des réclamations et contestations des électeurs, déposées dans un délai de 20 jours à compter de la date du dépôt de la liste électorale ;

- la transmission des réclamations reçues à la CLRE ;

- l'examen des réclamations par la CLRE et décision dans un délai de 7 jours à compter de la date de la délivrance du récépissé de dépôt ;

- la correction de la liste électorale arrêtée provisoirement ;

Par la suite, il a été procédé à l'arrêtage définitif à la date du 15 mai 2019, dont les principaux points sont :

- l'établissement des tableaux des additions et des retranchements par Fokontany par Commune et par District ;

- la transmission des corrections à la CED/CID pour impression de la liste définitive ;

- la transmission de la liste éditée à la CED pour la clôture définitive au 15 mai 2019 ;

- la consolidation des listes par district au niveau nationale et la clôture définitive du registre national à la date du 15 mai 2019.

b) Les principales réalisations

Succinctement, les résultats de la révision annuelle 2018-2019 se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Evolution du nombre des électeurs suivants les résultats de la révision annuelle 2017-2018

Electeurs au 15 avril 2018	Radiations	Additions	Electeurs au 15 mai 2019	Taux d'augmentation annuel	Observations
9 913 599	509 268	897 863	10 299 583	3,89%	Situation après la radiation d'électeurs inscrits irrégulièrement dans le District d'Ihosy.

Il est à signaler que la période de révision se coïncidait en partie avec l'organisation du deuxième tour de l'élection présidentielle. Cette situation de fait a impacté sur les opérations propres à la révision annuelle de la liste électorale. Notons également que c'est le registre électoral ainsi arrêté qui a été utilisé pour la tenue des élections législatives du 27 mai 2019 ainsi que lors des élections communales du 27 novembre 2019.

Photo 4: Réunion avec les Chefs de Fokontany à Antananarivo pour l'organisation de la RALE 2018 – 2019

En outre, pour se conformer aux prescriptions légales mentionnées ci-dessus, la révision annuelle de la liste électorale pour la session 2019-2020 devait être effective dès le 1er décembre de l'année 2019. De toute évidence, la période de début de la session correspondait aussi à l'organisation des élections communales et municipales (période de recensement matériel des votes et de traitement des résultats).

Pour l'effectivité des travaux de révision, le déploiement des outils de recensement (fournitures et cahiers d'enregistrement) vers les Districts a débuté le 26 novembre 2019. Le redéploiement desdits outils vers les Fokontany a été assuré par chaque CED entre la période du 30 novembre au 10 décembre 2019. Les travaux de révision sont ainsi effectifs au niveau des Fokontany malgré le retard enregistré occasionné par le chevauchement des opérations électorales.

2.2.2.2. Amélioration de la gouvernance électorale à travers la normalisation des bureaux de vote.

En application de l'article 125 de loi organique n° 2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums, la liste et l'emplacement des bureaux de vote doivent être arrêtés 60 jours avant le jour du scrutin. Pour se conformer à ce prescrit légal, la liste et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections législatives du 27 mai 2019, ont été fixés suivant la délibération n° 032/CENI/D/2019 du 27/03/2019.

Etant donné que cette période se coïncidait avec la session de révision de la liste électorale, le nombre des bureaux de vote devait être arrêté sur la base du nombre des électeurs recensés avant la clôture définitive du registre national électoral (le 15 mai 2019). Pratiquement, aucune modification dans la liste et emplacement ne pouvait ainsi être opérée pour tenir compte des besoins liés à l'organisation des élections législatives.

Ainsi, le nombre des bureaux de vote a été maintenu à 25 388. Quelques cas de force majeure ont tout de même été pris en compte avant la tenue du scrutin du 27 mai 2019. Seul l'emplacement des bureaux de vote concernés a été modifié dans ce sens (voir rapport officiel sur les élections législatives du 27 mai 2019).

Il y a lieu également de noter que la liste et l'emplacement des bureaux de vote conditionne la réalisation d'un certain nombre d'opérations électorales, notamment la production des imprimés sensibles et ordinaires, la fixation des besoins en matériels électoraux, l'allocation du crédit budgétaire…

L'harmonisation de la base de données sur la liste électorale avec la liste et emplacements des bureaux de vote a été limitée ainsi à des travaux de rectification d'erreurs matérielles identifiées dans l'identification des bureaux de vote (précisions sur la dénomination des centres de vote et des bureaux de vote, précisions sur l'identification des infrastructures et/ou les salles abritant les bureaux de vote.

Des erratums y ont alors été apportés. Concernant le défaut d'emplacement, les démembrements de la CENI ont été mobilisés dans ce sens pour identifier et mettre en œuvre les solutions adéquates avec l'appui des responsables de la CENI (Descente sur terrain, négociation avec les propriétaires des locaux…)

A la suite de la publication du Décret de convocation des électeurs pour les élections communales et municipales, le nombre des bureaux de vote a été maintenu tel qu'il l'était lors des dernières élections législatives. Pourtant la liste et l'emplacement des bureaux de vote devaient subir des opérations d'harmonisation pour se conformer aux modifications apportées par la Loi n° 2018-011 du 11 juillet 2018 modifiant et complétant la Loi n° n°2014-020 du 27 septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes concernant les Fokontany composant les Communes. Les modifications de la liste des Fokontany composant les Communes ont inévitablement des impacts sur l'organisation des élections communales en ce que, en la matière, la Commune constitue la circonscription électorale. Pour le besoin des élections communales et municipales du 27 novembre 2019, des opérations de mise en cohérence des données ont concerné trente-sept (37) Communes relevant de quinze (15) Districts. Il s'agissait de transférer les bureaux de vote en cause, avec les Fokontany où ils sont situés administrativement vers la nouvelle Commune de rattachement, suivant les modifications opérées par la susdite loi 2018-011.

2.2.2.3. Opération pilote de fiabilisation du fichier électoral

Partant des anomalies constatées lors de l'audit du fichier électoral (renseignements incomplets sur les électeurs, inscriptions multiples, cas des électeurs décédés encore inscrits sur la liste

électorale, renseignements erronés), l'opération pilote de fiabilisation du fichier électoral, financée par le projet SACEM, a été expérimentée dans 5 Fokontany (Marofangady, Maharirana, Andoharano, Mangirankely, Ankenihenibe) de la Commune de Marofangady, District d'Arivonimamo, compte tenu de l'importance de la fréquence des anomalies dans lesdits Fokontany.

Cette opération pilote a été précédée d'une formation des intervenants directs, à savoir les Chefs CID, les CAA, les Chefs de Fokontany et les Responsables de la supervision de l'opération (le PCED et le Vice-PCED) dans la période du 08 au 10 février 2019.

La mise en œuvre sur terrain, laquelle consiste à vérifier l'exactitude des renseignements sur les électeurs au niveau des Fokontany, par rapport aux types d'anomalies suspectées, a duré 10 jours (du 11 au 20 février 2019). Globalement, l'opération a effectivement permis de corriger le fichier électoral.

2.2.2.4. Amélioration de la logistique électorale

L'amélioration de la logistique électorale pour l'exercice 2019 tenait compte des leçons apprises de l'organisation de l'élection présidentielle de 2018 d'une part et des besoins des scrutins à organiser au cours de l'année 2019. A cet effet, les besoins de la CENI en matière infrastructurelle pour les travaux de conditionnement, de colisage, d'archivage ainsi que de réception et de traitement des documents électoraux lors de l'organisation d'élections restaient entiers.

Néanmoins, la CENI a pu aménager un espace pouvant abriter des travaux de réception et d'archivage au sein de son siège. Le bâtiment était opérationnel dans le cadre des élections communales et municipales, lors de la réception des plis électoraux pour le compte de la structure ad hoc de la Province d'Antananarivo.

Le problème majeur, auquel la CENI devait faire face dans cette rubrique a eu trait aux besoins spécifiques des élections législatives et communales concernant les travaux de colisage des matériels et imprimés. Lors des élections législatives, elle a pu contracter un contrat de bail pour louer un entrepôt d'une part et utiliser un autre bâtiment public, mis à disposition par le Ministère de la Défense nationale d'autre part. Mais toujours est-il, les bâtiments en question sont éloignés l'un de l'autre et les conditions d'accès ainsi que d'utilisation rendaient difficile l'exécution matérielle des travaux logistiques.

En outre, en raison du fait que les élections des maires et les élections des membres du conseil communal ou municipal du 27 novembre 2019 ont été organisées suivant deux modes de scrutin différents, les besoins en la matière se faisaient de plus en plus pressants. La quantité des imprimés, le volume des matériels, le temps de travail…ont tous connu une réelle augmentation. Or, la CENI n'avait plus la possibilité financière pour contracter. Les travaux de conditionnement et de colisage pour les élections communales étaient réalisés dans les mêmes bâtiments utilisés lors des élections législatives, mis à disposition par le Gouvernement. Nombreux ont été les problèmes pratiques gérés par la CENI dans ce sens, compte tenu de l'insuffisance du local, la disparité des sites de travail, le besoin en personnel, le contrôle et la supervision des travaux, la sensibilité des imprimés…

En définitive, la solution pérenne réside dans la construction d'un complexe, propre à la CENI, pouvant abriter des bureaux et des entrepôts.

L'autre dimension de l'amélioration de la logistique électorale touche les ressources humaines pour faire face au défi de l'organisation des élections communales et municipales. La production des bulletins uniques à Madagascar était un enjeu de taille pour la CENI. Le personnel en charge de logistique

devait être en mesure de répondre aux besoins des travaux de conditionnement : manipulation des nouveaux outils de travail, adresse et précisions, respect du calendrier opérationnel, devoir de confidentialité et de réserve...

Tous les agents appelés à réaliser ces travaux ont bénéficié d'une série de partages d'expériences des responsables ayant suivi des activités similaires dans d'autres pays lors des précédentes élections. Ci-après les indications sur les intervenants ayant bénéficié de cette nouvelle expérience en matière de logistique électorale :

Tableau 3: Intervenants ayant bénéficié de nouvelle expérience en matière de logistique électorale

Intervenants ayant bénéficié de nouvelle expérience en matière de logistique électorale	Nombre
Personnel du Service de la Logistique Electorale	05
Personnel de conditionnement et colisage	135
Personnel de renfort de conditionnement et de colisage	24
Militaires : Agent de manutention	42
Civils manutentionnaires	10
Civils renfort manutentionnaires	12
Personnel d'appui émanant de la CENI	18

En outre, en 2019 la CENI a bénéficié d'un appui du Projet SACEM en matière de déploiement des imprimés et matériels électoraux dans le cadre des élections législatives. En effet, un projet intitulé « Appui au déploiement d'Antananarivo vers les 119 districts, des bulletins de vote, des autres imprimés sensibles et des matériels électoraux pour les élections législatives de 2019 » a été initié en partenariat avec le SACEM. Le projet consiste à :

- ✓ Effectuer le déploiement du matériel électoral d'Antananarivo vers les 119 Chefs-lieux de district dans les 22 régions,
- ✓ Veiller à la gestion logistique à tous les niveaux du matériel déployé.

Il importe de mentionner que toutes les activités ont été réalisées dans les règles de l'art et dans les règles des respects des transactions reconnues et de la bonne gouvernance.

2.2.3. Gestion des Bases de Données Electorales

2.2.3.1. Amélioration de la gestion des bases de données électorales

a) Les activités prévues en 2019 :

Les élections transparentes, crédibles, démocratiques sont cautionnées et conditionnées essentiellement par la fiabilité de la liste électorale. En 2019, la CENI a prévu dans son programme annuel d'atteindre 12 000 000 d'électeurs. Pour atteindre cet objectif, les activités suivantes qui sont prévues dans le PTA 2019 ont été entreprises. Parmi les actions entreprises, la CENI a axé surtout ses efforts sur l'augmentation du taux d'exhaustivité de la liste électorale et du taux d'exactitude des données collectées et saisies.

Les principales actions entreprises lors de la révision annuelle de la liste électorale (RALE 2018 – 2019) sont les suivantes :

- ➢ Saisie des nouveaux électeurs et suppression des électeurs : décédés, déchus de leurs droits, ayant changés volontairement ou involontairement de résidences, (Addition, Retranchement).
- ➢ Traitement de la liste électorale par la suppression des doublons et plus détectés,
- ➢ Impression de la liste des additions et des retranchements,
- ➢ Prise en compte des corrections, des contestations et des réclamations,

- Correction et saisie des contestations et des réclamations,
- Traitement et consolidation au niveau du CNTDI des données issues des 119 Districts.

Ensuite le Système de Gestion de la Base des Données Electorales a été mis à jour par :

- Le renvoi de la liste traitée au niveau des 119 Districts,
- La mise à jour du SGBD à tous les niveaux,

b) Les réalisations :

➢ Durant l'arrêtage définitif au 15 mai 2019 de la liste électorale lors de la RALE 2018 – 2019, le nombre des électeurs est de 10 299 583 avec un taux d'augmentation de 3,89 % par rapport à celui du 15 mai 2018. Le graphique suivant montre cette évolution.

Graphique 1: EVOLUTION DU NOMBRE D'ELECTEURS ENTRE 2015 et 2019

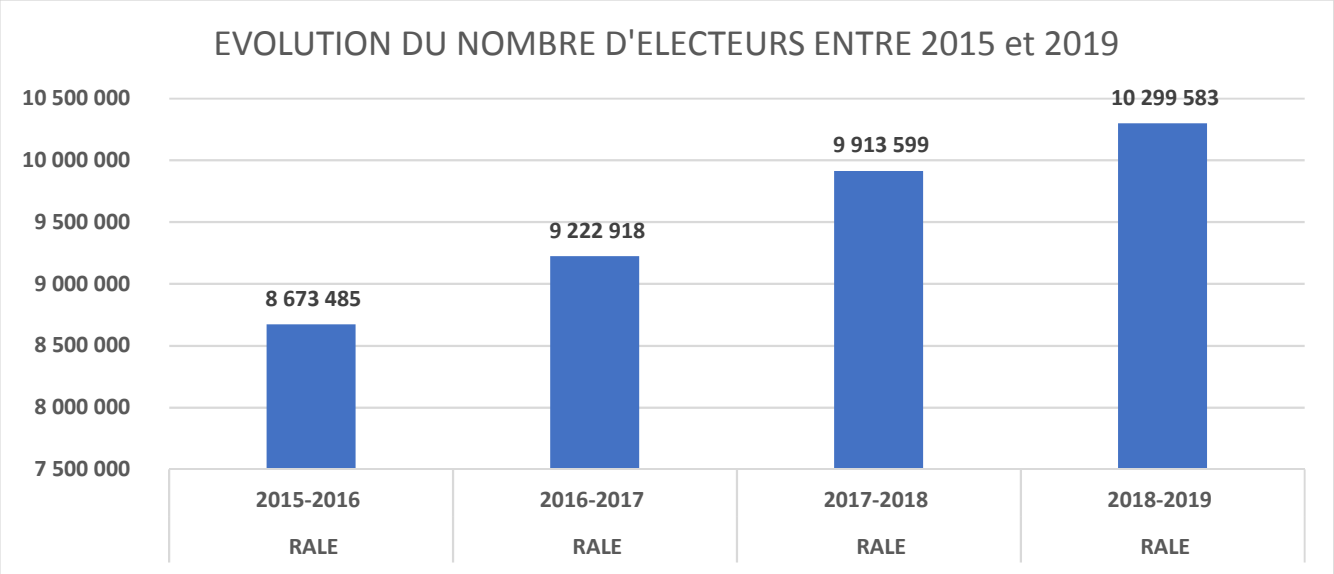

➢ A ce stade, l'effectif des femmes est de 4 745 851 avec un taux d'inscription de 46,08 % des électeurs enregistrés, tandis que celui des jeunes est de 4 264 099 avec un taux d'inscription de 41,40 % enregistrés.

Graphique 2 : Evolution du taux d'inscription des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2018

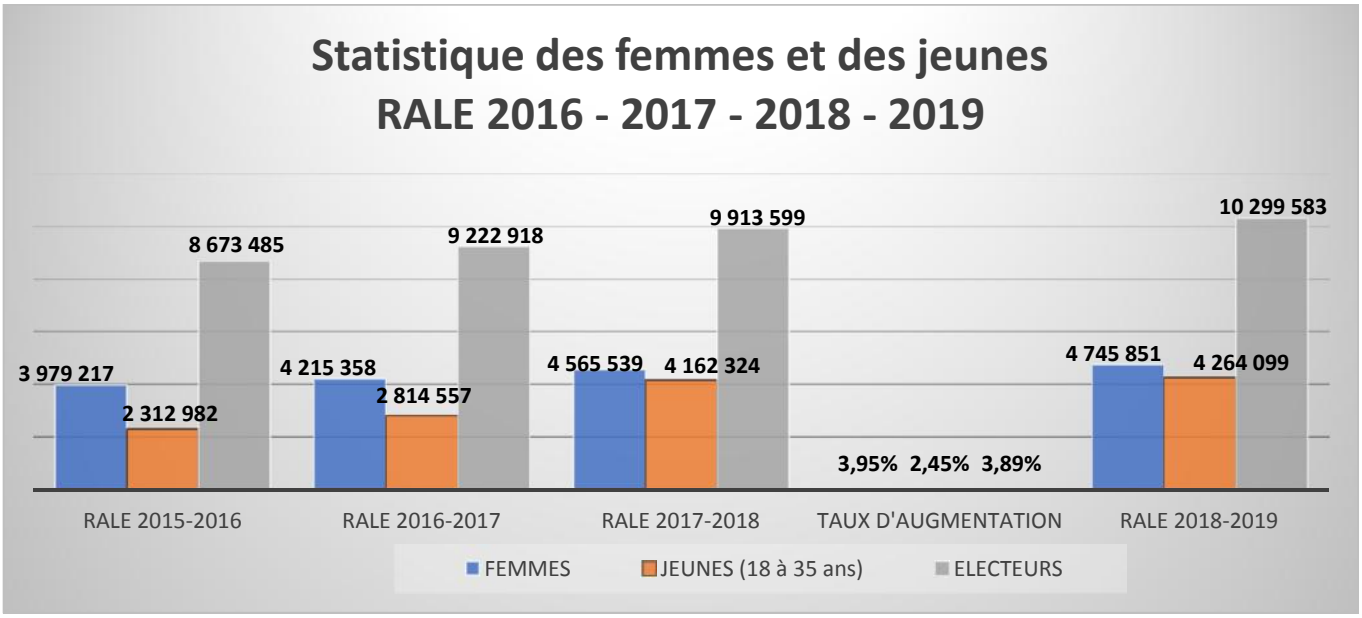

➢ L'évolution du taux d'augmentation annuelle des électeurs ainsi que celle du taux d'inscription sur la liste électorale selon les catégories entre la RALE 2015 – 2016 et la RALE 2018 – 2019 sont présentées dans l'Annexe 1 du présent rapport

➢ Des électeurs durant les élections présidentielles de 2018 ont dû changer volontairement ou involontairement de bureau de vote suivant les motifs ci-après :

- ✓ Electeurs ayant élu une nouvelle résidence,
- ✓ Pour des actes administratifs, des électeurs ont demandé des certificats de résidence autres que leur résidence d'origine. La demande d'un certificat équivaut à une nouvelle inscription dans le Fokontany en question. Dans ce cas, durant le traitement des doublons, la dernière inscription doit être gardée et l'ancienne inscription sera effacée d'office dans la liste.
- ✓ Les nombre des électeurs dans un bureau de vote ne doit pas dépasser les 700. Dans l'affirmatif, l'éclatement dudit bureau de vote est de rigueur,

➢ Les listes électorales ont été imprimées en plusieurs étapes :

- ✓ Impression de la liste électorale, durant l'arrêtage provisoire du 05 au 11 février 2019, au niveau de la CENI/ CNTDI,
- ✓ Impression de la liste électorale au niveau de la CENI/ CNTDI pour l'arrêtage définitif d'une part, et d'autre part impression de deux listes électorales nécessaires aux élections législatives du 27 mai 2019 dont :
  - i. Une liste avec colonne d'émargement pour la signature des électeurs et du membre du bureau de vote, le jour des élections
  - ii. Une deuxième liste sans colonne d'émargement, servant de liste de contrôle du membre du bureau de vote des électeurs présents.
- ✓ Impression des listes électorales au niveau de 9 sites en trois exemplaires du 03 au 17 octobre 2019 servant aux deux élections Communales et Municipales dont :
  - i. Une liste avec colonne d'émargement pour la signature des électeurs et du membre du bureau de vote, le jour des élections des Maires,
  - ii. Une deuxième liste avec colonne d'émargement pour la signature des électeurs et du membre du bureau de vote, le jour des élections des Conseillers,
  - iii. Une troisième liste sans colonne d'émargement, servant de liste de contrôle par le membre du bureau de vote des électeurs présents aux élections Communales et Municipales.

➢ Les nouvelles cartes des électeurs ont été imprimées en une seule étape au niveau de la CENI/CNTDI du 01 au 07 mai 2019.

c) Analyse des réalisations :

➢ Le taux d'augmentation annuelle de 3,89 % sur la liste lors de la RALE 2018 – 2019 est nettement inférieur à celui de la RALE précédente 2017 – 2018 qui a été de 7,49 %, malgré les actions et efforts menés par la CENI.

➢ La consultation du « Site web » de la CENI a été toujours un système et un moyen efficace de vérification de l'inscription dans la liste électorale. Le « site Web » permet non seulement de constater l'inscription et la non inscription des citoyens dans la liste mais aussi de rectifier toutes les erreurs d'écritures et même de l'état civil des électeurs constaté.

d) Les difficultés rencontrées :

➢ L'insuffisance d'un personnel spécialiste en Système de Gestion de la Base de Données (SGBD) est constatée au sein du Service de la Gestion de la Base de Données.

➢ Le contrôle strict des données recensées au niveau des Démembrement (Fokontany) est loin d'être réalisable vu l'éloignement, le manque de moyen et le manque de budget ainsi que l'absence de formation :

- ✓ Les informations de « l'état civil » des électeurs sont entachées d'erreurs d'écriture soit informations imprécises, soit des informations manquantes etc…
- ✓ L'existence de plusieurs CNI des électeurs ayant des numéros identiques,
- ✓ La mauvaise gestion par les Fokontany de l'immigration et de l'émigration de citoyens,
- ✓ La mise à jour périodique et fréquente du cahier de recensement de la population au niveau des Fokontany n'est pas réalisée.

➢ La coupure de l'énergie de la JIRAMA très fréquente et pendant plusieurs heures dans les 40 % des Districts handicape énormément la réalisation des tâches périodiques des Démembrements.

➢ Le crédit alloué au Démembrement, pour la connexion internet n'est pas suffisant et ne permet pas de recevoir et d'envoyer en temps réel les diverses correspondances dont : rapport circonstancié, acheminement et réception de la base de données, diverses directives, renseignement utiles, etc …

➢ Les audits effectués par les différentes entités sont très utiles mais ne sont pas réalisés au moment opportun mais souvent tardivement. Le retard dans la réalisation des audits impacte énormément sur la fiabilisation de la liste électorale.

e) Les mesures prises pour surmonter les difficultés

➢ Les Chefs de Centre Informatique des Districts effectuent, de jour comme de nuit ainsi que durant les jours fériés, les saisies des informations transcrites dans le cahier de recensement et de radiation provenant des PCED.

➢ De même, les Chefs de Centre Informatique des Districts effectuent le traitement de leurs données au fur et à mesure et procèdent la mise à jour systématique de leur base de données. Suivant le volume des saisies, ils sont aidés par des opérateurs de saisies recrutés sur place.

➢ L'envoi des rapports et l'acheminement de la base de données à la CENI/CNTDI est généralement effectué par le propre moyen des Chefs CID.

f) Les recommandations et les perspectives

➢ Doter de matériels adéquats et de personnel pour renforcer les compétences et les capacités techniques de la DSI et des CID,

- Fixer à l'avance les dates des audits et bien avant les élections,

- Entre la CENI et les CID, il est préférable de mettre une connexion permanente.

2.2.3.2. Amélioration de la fiabilité du logiciel de gestion de la liste électorale

Le logiciel de gestion de la liste électorale est développé sous Oracle. L'application ORACLE est un Système de Gestion de Base de Données fiable et souple d'utilisation, capable de traiter et de gérer rationnellement des données de grande capacité. Comme à l'accoutumée, des audits de la liste électorale ont été réalisés respectivement par :

- ✓ La DSI de la CENI même avec les Experts du SACEM au mois de juillet 2019,
- ✓ Les Experts de l'OIF au mois de septembre 2019

2.2.4. Sécurisation du Processus Electoral

2.2.4.1. Les activités prévues :

Conformément à sa mission, les attributions confiées à la structure chargée de la défense et de la sécurité de la CENI sont de :

- ✓ Assurer la sécurité du Président et tous les membres de la CENI
- ✓ Assurer la sécurité des sites de la CENI
- ✓ Assurer la sécurité des matériels utilisés lors du processus électoral pouvant faire l'objet de transport à partir ou à destination du siège de la CENI
- ✓ Former le personnel assurant la sécurité au service de la CENI

Pour cela, les activités prévues dans le PTA de 2019 sont :

- La réorganisation de la structure de sécurité au niveau de la CENI qui consiste à :
  - ✓ Assurer l'adaptation pour la surveillance des sites, des bureaux et de tous les points sensibles de la CENI, et recycler le personnel de la sécurité.
  - ✓ Former le personnel de la sécurité sur le processus électoral
  - ✓ Procéder à l'acquisition de fournitures et matériels adéquats pour la sécurisation ; et

- La formation des cadres et des éléments des forces de défense et de sécurité pour la sécurisation des élections.

2.2.4.2. Les réalisations :

Toutes les activités prévues sont réalisées malgré l'insuffisance des moyens, comme la surveillance des sites, des bureaux et de tous les points sensibles de la CENI, le renforcement de la sécurité du bureau permanent et le recyclage du personnel de la sécurité. Elles sont réalisées à 90%.

2.2.4.3. L'analyse des réalisations :

L'analyse des réalisations a fait ressortir :

a) Les points forts :

L'adaptation pour la surveillance des bureaux et des points sensibles de la CENI s'est bien déroulée grâce aux efforts et moyens propres disponibles à la Direction de la Sécurité. Pour cela, il a fallu réaliser les actions suivantes :

- ✓ Le renforcement d'effectif pour la sécurité des commissaires électoraux nationaux en vue de la préparation de l'élection législative et communales
- ✓ Le renforcement de l'éclairage du Siège central de la CENI (installation des lampes projecteurs),
- ✓ L'utilisation d'un contact permanent avec les postes de police et brigades de la gendarmerie proches des domiciles des membres et du personnel de la CENI.

b) Les points faibles :

La formation du personnel de la Direction de Sécurité n'a pas été réalisée en totalité à cause de la non disponibilité des fournitures et des matériels. Ceci se manifeste par :

- ✓ L'insuffisance des locaux pour les bureaux de la direction de la sécurité et pour stocker les matériels sensibles (armement et munitions),
- ✓ Le manque des accessoires de caméras de surveillance pour mesure de sécurité du Site,
- ✓ L'insuffisance de moyens financiers,
- ✓ L'insuffisance des exercices de tir,
- ✓ Le manque de locaux pour les éléments de garde,
- ✓ L'inexistence des exercices d'évacuation ou simulation pour les alertes, et
- ✓ Le manque des gilets imperméables pour les sentinelles

2.2.4.4. Conclusion partielle et recommandations

La réalisation des activités prévues dépend du moyen personnel en ressources humaines et des matériels adéquats renforcés. Afin de renforcer les capacités d'intervention de la Direction de sécurité de la CENI, il est opportun d'organiser une formation de recyclage des gardes du corps et des exercices des tirs ainsi que des séances d'actualisation des connaissances et des pratiques sur la manipulation des matériels de sécurité. Ainsi qu'il est indispensable d'avoir une infrastructure adéquate qui répond à la mesure de sécurité et à la norme suivant les tableaux d'effectifs et dotation

2.2.5. Activités Médico-Sociales

Les activités médicales et le suivi de la santé des membres et du personnel de la CENI sont confiés au Service Médico – Social qui est un service mis en place en 2018 et rattaché au Secrétaire Exécutif. La présente section rapporte toutes les activités du service en 2019.

2.2.5.1. Les réalisations

- ➢ Séance de vaccination anti – rougeole pour les enfants à partir de 9 mois et les adultes en collaboration avec le service de santé de district d'Antananarivo Renivohitra et le CSB 2 Amboniloha : 23 /01/2019, 30/01/19 et le mois de février 2019 :
  Résultats : Au total 94 vaccinés dont :
  - ✓ Enfants âgés plus de 9 mois, c'est à dire 12 à 59 mois : 05
  - ✓ Enfants âgés de 5 à 9 ans : 06
  - ✓ Adultes : 83

- Cardio – fitness depuis le mois de février 2019 à raison de 1 fois par semaine. Le nombre des participants à cette activité est 20

- Désinsectisation suivie de dératisation dans l'enceinte de la CENI en collaboration avec la brigade anti rats, le service de la peste du Ministère de la Santé et l'IPM les 18, 19 et 20 SEPTEMBRE 2019. Jusqu'ici le nombre total de rats capturés est 30.

- Journée de sensibilisation et de dépistage : en Planning Familial, cancer du sein et cancer du col avec l'équipe du MSI Madagascar le 04 /10/19. Les résultats de cette activité ont permis à :
  - ✓ 5 personnes de suivre le PF ; et
  - ✓ 35 femmes d'être dépistées pour le cancer du col

- Les activités de routine : Le tableau ci-dessous présente l'état des consultations effectuées au niveau du SMS en 2019

Tableau 4: Etat des Consultations au niveau du SMS en 2019

MOIS	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Jui	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
NOMBRE DES CONSULTATIONS	136	94	73	78	152	284	139	94	121	132	146	185
NOMBRE DES CONSULTANTS	216	166	185	170	267	372	273	221	217	264	244	327

	NOMBRE DES CONSULTANTS	NOUVEAUX CAS	CONTROLE	CONTROLE TA
TOTAL	2922	1634	668	620
POURCENTAGE		55.92%	22.86%	21.21%

- Les Cas référés : Pendant l'année 2019, 19 cas ont été référés dont :
  - ✓ 14 en consultations spécialisées, et
  - ✓ 05 en urgence

- Les affections les plus fréquentes : Cinq types de maladies fréquentes ont été constatés, il s'agit de :
  1) Maladies respiratoires : virose respiratoire, syndrome grippal, toux, asthme
  2) Fatigue
  3) Maladies cardio- vasculaires : HTA surtout
  4) Maladies du tube digestif : epigastralgie, diarrhée, flatulence
  5) Maladies de l'appareil loco moteur : lombalgie, goutte, sciatique

- Autres cas à signaler :
  - ✓ Nombre total des Pf : 08
  - ✓ Nombre total de CPN: 10
  - ✓ Nombre total de soins 53 (Pansement, injection, suture, …)

2.2.5.2. Les impacts positifs des résultats obtenus

Toutes ces activités ont contribué à l'atteinte de l'environnement sain ainsi qu'un état de bien être pour une meilleure production du personnel.

2.2.5.3. Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités

- ✓ La contrainte temps reste le problème majeur vu la lourdeur et le chargement du travail.
- ✓ Limitation de la prise en charge au niveau des finances pour les investigations

2.2.5.4. Solution adoptée pour les surmonter

- ✓ Limiter au minimum les activités.

2.3. PROGRAMME 3 : EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE ET COMMUNICATION

2.3.1. Volet Education Civique Electorale et Sensibilisation

Depuis la mise en place de sa version actuelle en 2015, la CENI a fixé parmi ses objectifs l'augmentation notoire du taux d'inscription sur la liste électorale qui a été jugé trop bas en rapport au nombre de population estimé à l'époque à 22 000 000 d'habitants. Un défi a été donc lancé de passer le cap des 10 000 000 d'électeurs avant les grands rendez-vous électoraux de 2018-2019. Certes, ce cap a été atteint avec le nombre d'électeurs égal à 10 299 583 arrêtés au 15 avril 2019, mais, cet état des lieux est d'autant plus marquant si on se réfère au nombre de population issue du dernier RGPH3 qui est de 25 680 342 d'habitants.

Ainsi, les activités relatives aux volets éducation, sensibilisation et communication ont été menées en appui à celles afférentes aux opérations électorales amenant le nombre d'électeurs de 8 673 485 en 2016, 9 913 599 d'inscrits à la date du 15 mai 2018, date du dernier arrêtage définitif de la liste électorale avant les élections présidentielles programmées en 2018, et 10 299 583 inscrits à la date du 15 mai 2019 date du dernier arrêtage définitif de la liste électorale avant les élections législatives du 27 Mai 2019 et les communales du 27 Novembre 2019. Cette augmentation concerne particulièrement les jeunes et les femmes.

En outre, le contexte de l'éducation civique électorale et de la sensibilisation à Madagascar est encore caractérisé par les faits suivants :

- La diminution progressive du taux de participation aux scrutins qui était de 40.71% pour les élections législatives, 41.68% pour les élections des maires et de 41.48% pour les élections des conseillers communaux et municipaux ;

- L'insuffisance de considération de la part de la population sur l'importance de la période de la révision annuelle de la liste électorale impactant sur l'exhaustivité da la liste électorale ;

- La méconnaissance des rôles et attributions des élus locaux (députés, maires, conseillers communaux et municipaux) contribuant à la baisse du taux de participation aux élections.

a) Les réalisations

Les activités entrant dans le cadre de l'éducation civique électorale et de la sensibilisation qui ont été réalisées durant l'année 2019 sont les suivantes :

- Organisation de cadres de concertation périodique au niveau national et au niveau des démembrements. Les thèmes desdits cadres de concertation ont été axés sur les préparatifs et l'organisation des différentes élections prévues pour l'année en cours ;

- Lancement officiel de la RALE session 2019–2020 organisé à Toamasina le 1er décembre 2019 qui a vu la participation active de la CENI centrale, de ses démembrements et des OSC locales ;

- Participation de la CENI à des événements auxquels elle est invitée, comme par exemple :

  - ✓ La séance d'information/formation organisée par le Projet Vanona sur le financement de l'Association Madagascar United State Exchange Alumni (MUSEA) à travers le projet APCVE. Dans cette activité, l'Ambassade des USA à Madagascar était le bailleur de fonds de l'Association MUSEA. Les participants au nombre de 200 étaient des enseignants des écoles primaires et secondaires publiques sélectionnés au niveau des six Provinces de Madagascar.
    Dans la réalisation de cette activité, le projet Vanona a été appuyé par les associations YALI Madagascar, Génération Citizen Madagascar et le Syndicat des enseignants SEMPAMA. En effet, sur invitation de l'Association YALI Madagascar, la CENI a participé activement à cette séance et a fait une présentation sur le thème « Education civique électorale ».

REMARQUE : Lors de cette séance d'information/formation, la nécessité de l'insertion du volet éducation civique électorale dans les programmes scolaires a été mainte fois évoquée.

- ✓ La séance de partage organisée par l'OSC Transparency International. Une centaine de jeunes issus des associations œuvrant dans le domaine de la sensibilisation ont bénéficié de cette opportunité.

- ✓ L'élaboration d'une charte de bonne conduite destinée aux candidats lors des élections législatives et communales en collaboration avec le comité paritaire (voir section 2.1.3.1. du présent rapport)

➢ Sur financement du projet SACEM/PNUD :

✓ Dans le cadre de la RALE 2018-2019 et des élections législatives du 27 mai 2019, une grande campagne d'éducation civique électorale en partenariat avec le PNUD/SACEM et mise en œuvre par l'EISA. Cette campagne s'est déroulée du mois d'octobre 2018 au mois de juin 2019 et a vu la participation de 2207 agents sensibilisateurs issus de 34 organisations de la société civile. Elle était axée sur les thèmes suivants :

- L'importance du vote responsable ;
- Les procédures de vote, dont l'usage du bulletin unique ;
- Les rôles et responsabilités des élus.

En effet, pas moins de 2641 fokontany ont été couverts par cette campagne. Ces fokontany ont été identifiés au niveau des 22 Régions, des 119 districts et des 1596 communes de Madagascar.

✓ Dans le cadre des législatives, production de 29 grands panneaux publicitaires repartis au niveau des 22 Régions de Madagascar ; production de 119 banderoles de sensibilisation pour les 119 districts, production d'affiches sous la forme de bandes dessinées relatives au contentieux électoral dont 2 pour chacun des 119 districts et 2 de chaque pour tous les Tribunaux de Première Instances de Madagascar.

✓ Dans le cadre des élections communales et municipales, production et diffusion de 4 spots radios de sensibilisation portant sur :

- L'incitation au vote
- Le contentieux et l'appel au calme pendant la période de l'attente des résultats.

La diffusion a été faite à travers 65 stations publiques et privées réparties dans 21 sur 22 Régions de Madagascar à l'exception de la Région Melaky. L'agence de communication recrutée à cet effet n'a pas pu conclure de contrat au niveau de la Région Melaky..

- ✓ Mise en place de l'Office 365 permettant à la CENI d'utiliser des adresses e-mail professionnelles

b) Analyse des réalisations

➢ Grâce aux cadres de concertation, la CENI a pu promouvoir la transparence de la gestion des opérations électorales et en a profité pour collecter les recommandations des parties prenantes ;

➢ La campagne d'éducation civique électorale menée en partenariat avec l'EISA permis de renforcer l'implication citoyenne à travers un rôle plus actif des OSC implantées localement et qui sont majoritairement composées de femmes et de jeunes ;

Tableau 5: Sensibilisation par le personnel de la CENI sur la RALE en février 2019

➢ La mise en œuvre du partenariat avec le PNUD/SACEM lors des élections communales et municipales a été donc bien appréciée dans la mesure où les électeurs ont eu à leur disposition plusieurs sources d'informations en plus de la RNM et la TVM.

c) Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités

Les difficultés rencontrées se présentent sous deux formes, telles que :

- ✓ L'insuffisance en ressources humaines,
- ✓ Le budget limité.

d) Les solutions adoptées pour surmonter les difficultés

➢ Utilisation des moyens disponibles ;

➢ Capitalisation des anciens supports d'éducation et de sensibilisation utilisés lors des élections précédentes, actualisés et adaptés par rapport au contexte des élections législatives et communales ;

➢ Interventions directes des Commissaires Electoraux Nationaux sur les plateaux des différentes stations radio et télévision.

Conclusion partielle et recommandations

Les activités d'éducation civique électorale et de sensibilisation sont transversales au sein de la CENI et servent d'appui aux différentes activités relatives aux opérations électorales. Leur contribution dans l'atteinte des objectifs de l'Organe de Gestion des Elections est reconnue. Mais, dans la pratique, elles font toujours face à un manque de moyens surtout en termes de budget.

Ainsi, il est judicieux de consacrer un budget conséquent pour une campagne d'éducation civique et de sensibilisation efficace.

Par ailleurs, lors de la séance d'information/formation avec le projet Vanona, l'insertion du volet éducation civique électorale dans les programmes scolaires a été mainte fois évoquée. Ainsi, la poursuite

du processus d'élaboration du protocole d'accord entre la CENI et le Ministère en charge de l'éducation et qui a débuté en 2017 s'avère nécessaire.

2.3.2. Volet Communication

Depuis la mise en place de sa version actuelle, la CENI n'a pas lésiné ses efforts dans le domaine de la communication institutionnelle pour que la population ai confiance au système démocratique par l'entremise d'un processus électoral juste, transparent et crédible, et surtout d'atteindre sa vision de « Gouvernance Electorale Crédible et Démocratique ». En ce sens, elle a mis en place sa stratégie globale de communication institutionnelle, élaborée en 2016 qui restera le fil d'Ariane de la CENI dans ce domaine tout au long de son mandat de 6 ans s'étalant de 2015 à 2021.

Dans le cadre de l'amélioration continue de la communication institutionnelle, la CENI a mis en relief, et ce depuis les élections de 2018, l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication notamment le site-web et les réseaux sociaux.

a) Les réalisations

Pendant l'année 2019, fidèle à sa stratégie globale de communication institutionnelle, la CENI a reconduit toutes ses activités courantes qui ont été mises en œuvre en 2018. Il en est de même des outils utilisés durant cette même année. Ces activités ont été axées sur :

- <u>La mise en œuvre du plan de communication interne</u>

Du fait que l'année 2019 a été une année d'élections (législatives et communales), certaines activités inscrites dans la stratégie globale de communication institutionnelle n'ont pas été reconduites, à savoir :

- ✓ L'organisation périodique de team building
- ✓ L'organisation de sorties récréatives
- ✓ Néanmoins, en présence des Commissaires Electoraux Nationaux, membres du Bureau Permanent conduite par le Président de la CENI, une grande réunion de tous les membres du personnel du Secrétariat Exécutif a été organisée à la place de ces deux activités.

En ce qui concerne les activités qui ont été reconduites, il s'agit notamment de :

- ✓ L'envoi de différentes correspondances au personnel et aux membres du Bureau Permanent de la CENI via sms et/ou émail
- ✓ L'envoi des PV des Assemblées Générales bihebdomadaires aux membres du Bureau Permanent et aux membres du Staff Technique ;
- ✓ La diffusion en interne du rapport de chaque séance de partage qui se tient périodiquement tous les lundis après la levée du drapeau.

- <u>La mise en œuvre du plan de communication externe</u>

En matière de communication externe, les outils courants suivants ont été bien utilisés tels que :

- Les conférences de presse,
- Les communiqués de presse,
- Les points de presse,
- La production et la diffusion de l'émission bihebdomadaire « Olom-pirenena aho »,
- La conception des maquettes des différents supports de visibilité,
- La correspondance électronique et téléphonique avec les parties prenantes,
- La couverture photos et vidéos de tous les événements organisés par la CENI ainsi que les événements relatifs aux élections ;
- La publication des tendances des résultats sur le site web et sur le compte Facebook de la CENI.

- L'activité visant à booster la page Facebook de la CENI sur financement du projet PNUD/SACEM ;
- La campagne digitale à travers l'Hashtag « #Hifidy ho an'i Madagasikara » en vue des élections législatives et des élections communales et municipales en collaboration avec le projet PNUD/SACEM ;
- L'organisation de deux concours de photos sur Facebook, avec des lots (power Bank, T-shirts, casquettes, mugs et autocollants) distribués aux participants tirés au sort (154 jeunes participants). Cette activité a été financée par le projet PNUD/SACEM ;
- La participation de la CENI à des événements nationaux et ou internationaux comme la célébration internationale de l'accès à l'information qui s'est tenue à la Bibliothèque Nationale Anosy du 26 au 28 septembre 2019. A cet effet, la CENI a tenu un stand destiné à présenter aux visiteurs son fonctionnement, ses activités et ses missions.

b) Analyse des réalisations

- Concernant la mise en œuvre du plan de communication interne :
  - ✓ La mise en œuvre a permis, d'une part, non seulement à chaque intervenant de connaître son rôle de communicateur au sein d'une organisation source comme la CENI mais également de renforcer la cohésion entre les différentes entités composantes ladite organisation et le sentiment d'appartenance à l'organisation, et d'autre part, d'être au même niveau d'information et de parler de la même voix.
  - ✓ Les activités qui n'ont pas été reconduites n'ont pas eu d'impacts dans l'atteinte des résultats escomptés.
  - ✓ La reconduction de certaines activités en 2019 a permis de pérenniser et de renforcer les acquis durant l'année écoulée.
  - ✓ Les publications sur les réseaux sociaux et sur le site web ont contribué à la promotion de la transparence dans la gestion du processus électoral. A titre d'exemple, le nombre d'abonnés de la page Facebook « CENI Madagascar » n'a pas cessé de croître jusqu'à dépasser le chiffre de 150 000 abonnés à l'issue des élections communales contre 7000 lors des législatives.
  - ✓ A partir de fin 2018, et ce dans le cadre des différentes élections qui se sont succédées (élections présidentielles, législatives et communales), le site web et le compte Facebook de la CENI ont joué un très grand rôle. Ainsi, à part les publications classiques, les tendances des résultats des élections y ont été publiées au fur et à mesure de leur arrivée des SRMV assurant ainsi la transparence sur le traitement des résultats ;

- Au niveau externe, les stratégies adoptées et les outils utilisés ont permis renforcer la visibilité, la crédibilité et la transparence de la CENI dans la gestion du processus électoral. Ainsi, les citoyens en général et la communauté internationale en particulier ont été informés à temps sur les préparatifs relatifs à l'organisation des élections qui ont été organisées durant l'année 2019.

c) Les difficultés rencontrées dans la réalisation

Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités sont :

- L'absence de l'ANRCM obligeant la CENI à exercer la plénitude de ses attributions, comme le dispose l'article 240 de la Loi organique 2018-008 du 11 mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums, entrainant ainsi un surplus de travail au niveau de la CENI ;

- L'insuffisance en termes de personnel. En effet, contrairement aux élections présidentielles et législatives, le traitement des résultats des élections communales a été effectué par des Structures Adhoc mises en place au niveau des 6 chefs lieu de Province. Structures dans lesquelles la majorité des agents de la CENI Centrale ont été redéployé.

- L'insuffisance de budget pour les activités de communication

d) Les solutions adoptées pour surmonter les difficultés

- Utilisation des moyens du bord ;

- Délocalisation des tâches de l'ANRCM au niveau des démembrements ;

- Tournage de l'émission « Olom-pirenena aho » et la couverture des événements électoraux effectués seulement dans les zones accessibles ;

- Réorganisation ponctuelle de l'équipe du Service de la Communication et des Relations Publiques.

e) Conclusion partielle et recommandations

La communication est très importante pour toute organisation surtout celle dont la mission a trait à des domaines très sensibles comme les élections à l'instar de la CENI. Par ailleurs, les activités de communication de la CENI servent d'appui aux différentes activités entrant dans le cadre des opérations électorales. En ce sens, elles jouent un grand rôle pour le renforcement de la confiance de la population envers le système démocratique dans la Grande île.

Or, force est de constater que la plupart des activités y afférentes exigent des moyens financiers assez conséquents afin de pouvoir s'ouvrir à d'autres supports médias ou supports hors médias et ainsi de promouvoir davantage le processus démocratique.

2.3.3. Volet Monitoring des Médias

Depuis l'opérationnalisation du Service Monitoring des Médias (SMM) en Avril 2019, l'objectif principal fixé est de fournir une analyse sous plusieurs angles des informations liées à la CENI afin d'étoffer sa communication. Dans ce sens, l'effort a été axé sur les trois points suivants :

- ✓ Mise en place de divisions chargées du monitoring des médias traditionnels (Télés et Journaux) et des réseaux sociaux ;
- ✓ Renforcement des capacités en matière d'exploitation des journaux quotidiens à disposition de la CENI ;
- ✓ Formation interne en matière d'analyse d'information et de collecte de données ;
- ✓ Revue de presses ;

a) Les réalisations

Les activités réalisées par ce service se sont traduits comme suit :

- ✓ Exploitation quotidienne des journaux à disposition du service sous forme de revue de presse ;
- ✓ Monitoring exhaustif des principales informations nationales et internationales ;
- ✓ Rédaction de fiches techniques sous forme d'analyse et de propositions de mesures à prendre sur les articles négatifs concernant la CENI et susceptibles de ternir son image et de réduire sa crédibilité Les fiches techniques en question sont envoyées systématiquement aux supérieurs hiérarchiques à toutes fins utiles.

b) Analyse des réalisations

Par rapport aux réalisations du Service, des améliorations peuvent être encore apportées. En effet, comme le service est récent, il est donc perfectible. Les perspectives en matière d'amélioration sont les suivants :

- ✓ Renforcement des capacités des agents du service en matière d'analyse de contenu et de technique de collecte de données ;
- ✓ Monitoring de plus en plus exhaustif ;

Néanmoins, les résultats du Service peuvent être qualifiés de satisfaisants dans un angle de productivité. En effet, les informations des journaux sont traitées de manière quotidienne et mises sous forme de revue de presse. De plus, par rapport aux principales informations négatives relevées et relayées pendant les deux élections de cette année, que ce soit par les médias traditionnels ou par les réseaux sociaux, le Service a pu apporter ses analyses et recommandations. A cet effet, 40 fiches techniques ont été élaborées depuis Avril 2019 (prise de fonction du Chef de Service) et 1 fiche monitoring est rédigée quotidiennement.

c) Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités

Les difficultés du SMM reposent sur deux points :

- ✓ L'acquisition des moyens matériels, notamment en matière de télévision avec chaînes câblées et de récepteur radio fonctionnel pour un monitoring plus efficient, n'a été effective qu'en mois de Décembre 2019 à cause de la régulation des engagements financiers, et ceci n'a pas permis de les utiliser pendant les élections ;
- ✓ L'insuffisance des ressources humaines.

d) Les solutions apportées

Le Service Monitoring des Médias a essayé de fonctionner de manière plus ou moins optimale malgré les difficultés rencontrées. En effet, les activités ont été réalisées avec les moyens mis à sa disposition d'une part et l'utilisation de moyen externe d'autre part. A titre d'exemple, on peut citer l'utilisation de Compte Canal SAT personnel ou encore l'utilisation de téléphone personnel pour le monitoring radio.

e) Conclusion partielle et recommandations

Le service a comme principale recommandation le renforcement de ses moyens matériels et humains.

CHAPITRE III. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER

3.1. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE :

3.1.1. Gestion des Ressources Humaines

Les ressources humaines de la CENI sont constituées, d'une part, par le personnel désigné et recruté qui œuvre de façon permanente durant toute l'année pour réaliser les missions de la CENI et, d'autre part, ceux qui sont convoqués en session à l'occasion et pour la durée des activités.

3.1.1.1. Le personnel permanent :

Le personnel permanent de la CENI est composé par les membres de son Bureau permanent et de leur cabinet, le personnel du Secrétariat exécutif national et des structures permanentes au niveau territorial, à savoir : les secrétariats permanents provinciaux et régionaux, ainsi que les Antennes de district.

a) Mouvements de personnel en 2019

Durant l'année 2019, 165 décisions ont été prises en matière de recrutement, d'abrogation et de nomination d'agents au sein de la CENI, dont 87 concernent le personnel du Siège de la CENI et 78 au titre des commissions électorales provinciales, régionales et commissions de district.

Ces mouvements correspondent principalement au remplacement des départs pour différents motifs (démissions, licenciements pour fautes lourdes, promotions, changements de Service, fin de détachement des agents des forces de l'ordre,...) et dans une faible proportion au renforcement de sa structure centrale par la création d'un nouveau Service de monitoring des médias en avril 2019 ainsi qu'au recrutement de nouveaux assistants et secrétaires pour étoffer les effectifs existants.

Concernant les démembrements de la CENI, les mouvements de personnel sont uniquement liés aux replacements des agents dont la nomination a été abrogée pour démission, affectation prononcée par eur Département d'origine, départ à la retraite, nomination à d'autres fonctions, défaillance dans l'exercice de leurs fonctions (absence fréquente, défaillance technique, abandon de poste, non impartialité, ...), candidature à une élection, retraite ...etc. Il sied de noter que les SPP, SPR et chefs d'antenne sont des agents de l'Etat mis à la disposition de la CENI pour exercer des fonctions électorales. Les statistiques y afférents sont présentées ci-après :

Tableau 6 Mouvement du personnel permanent des démembrements de la CENI

Démembrement		Effectif total	Remplacement courant 2019	Motifs de remplacement
CEP	SPP	6	3	Démission et nomination à d'autres fonctions
CER	SPR	22	9	Surcharge de travail, cumul de fonctions, défaillance professionnelle, nomination à d'autres fonctions
CED	CA/CID	238	27 (24 chefs d'antenne et 3 chefs CID)	24 chefs d'antenne pour absence fréquente, affectation, non impartialité, admission à la retraite, démission, candidature à une élection, changement de domicile 2 chefs CID pour défaillance professionnelle et 1 démission

b) Situation des effectifs en décembre 2019

Toutes catégories confondues, les effectifs réalisés du personnel permanent de la CENI comptent, au 31 décembre 2019, 585 personnes (commissaires électoraux et agents permanents des structures exécutives), dont 319 sont affectés au niveau de son Siège à Antananarivo et 266 dans les secrétariats permanents locaux.

Les commissaires électoraux du bureau permanent de la CENI sont au nombre de 9:

- 01 Président
- 03 Vice-Présidents
- 02 Rapporteurs généraux
- 03 Conseillers

La distribution des autres catégories de personnel est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau 7 MEMBRES DE LA CENI ET PERSONNEL DU SIEGE au 31/12/19- DISTRIBUTION PAR CATEGORIE

SERVICE \ CATEGORIE	Effectifs au 31/12/18	Effectifs au 31/12/19						
		Membres	Cadres supérieurs	Cadres intermédiaires	Personnel d'exécution	Pers. d'appui	Sécurité	TOTAL
Bureau permanent	27	9				15		24
Cabinets	40	41				1		42
Secrétariat Exécutif National	44		2	3	16	17		38
DEPSEF	19		1	3	16	1		21
DIRELCOM	15		1	3	14	1		19
DAAF	30		1	4	23	5		33
DOE	19		1	3	17	1		22
DSI	16		2	3	10	1		16
DS	90		1	2	2	1	84	90
AGENCE COMPTABLE	7			2	4	0		6
CONTROLE FINANCIER	7		1	2	4	1		8
S/TOTAL SIEGE CENI …	314	50	10	27	95	49	84	319

Tableau 8 PERSONNEL PERMANENT DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI - DISTRIBUTION PAR CATEGORIE

SERVICE \ CATEGORIE	Effectifs au 31/12/18	Effectifs au 31/12/19						
		Membres	Cadres supérieurs	Cadres intermédiaires	Personnel d'exécution	Pers. d'appui	Sécurité	TOTAL
Secrétariat permanent provinciaux	6		6					6
Secrétariat permanent régionaux	22		22					22
Antennes de district	238			238				238
S/TOTAL DEMEMBREMENTS CENI…	266	0	28	238	0	0	0	266
TOTAL GENERAL …	**580**	**50**	**38**	**365**	**95**	**49**	**84**	**585**

3.1.1.2. Le personnel non permanent :

Le personnel dit non permanent de la CENI est constitué par les membres des CEP, CER, CED, CEC ainsi que les agents électoraux au niveau de chaque fokontany. Il s'agit du personnel convoqué en session selon les besoins des activités tel que stipulé par l'article 54 de la loi 2015-025.

A chaque niveau, la commission électorale locale comprend 3 membres (1 président, 1 vice-président et 1 rapporteur).

Antananarivo Ville (6 districts), les 5 autres chefs-lieux de province, Antsirabe, Nosy Be et Sainte Marie, en raison de leur particularité, n'ont pas de CEC. En revanche, les CED composantes disposent de structures d'appui implantées par la CENI dans les arrondissements de la ville composée, selon le cas, de 2 à 3 membres.

Le nombre d'agent électoral est fixé à 1 par fokontany.

Par économie budgétaire, depuis 2017 dans les chefs-lieux de province et également chef-lieu d'une région, les missions des deux structures (CEP et CER) ont été confiées aux seules CEP.

La désignation des membres de toutes les commissions électorales sus-énumérées a été réalisée progressivement de 2015 jusqu'en 2017.

a) Mouvements de personnel en 2019:

Les mouvements de personnel correspondent au remplacement des membres des commissions électorales locales abrogés pour diverses raisons synthétisées dans le tableau ci-dessous. 333 abrogations et nominations y relatives ont été décidées par la CENI en 2019.

Les mouvements ont été plus fréquents particulièrement pour les CEC en raison de démission, affectation, décès, affiliation à un parti politique, candidature à une élection, changement de domicile ou maladie. Les données y afférentes sont les suivantes :

Tableau 9 Mouvement des effectifs du personnel non permanent de la CENI

Effectif total		Remplacement courant 2019	Motifs de remplacement
CEP	18	5	Absentéisme, nomination comme membre d'une CED
CER	66	8	Affectation, absence fréquente, trop âgée, candidat à une élection, démission
CED	357	69	Démission, maladie, absence fréquente, mésentente avec les autres membres, indisponibilité, nomination à d'autres fonctions, introuvable, candidat à une élection, décès
CEC	5058	251	Démission, nomination à d'autres fonctions, affectation, décès, affiliation politique, candidat à une élection, changement de domicile, maladie

b) Situation des effectifs en décembre 2019:

Tableau 10 : Situation des effectifs en décembre 2019

N°	Catégorie	Effectifs théoriques	Effectifs réalisés au 31/12/18	Effectifs réalisés au 31/12/19	Observations
Commissions Electorales Provinciales					3 membres par Commission locale choisis et désignés sur la base de critères définis par la loi. Cumul des fonctions de membre de CEP et de CER dans les régions situées en chef-lieu de province sauf pour Toliara
1	Président	6	6	6	
2	Vice président	6	6	6	
3	Rapporteur	6	6	6	
Commissions Electorales Régionales					
1	Président	22	16	16	
2	Vice président	22	16	16	
3	Rapporteur	22	16	16	
Commissions Electorales des Districts					
1	Président	119	119	119	
2	Vice président	119	119	119	
3	Rapporteur	119	119	119	
Commissions Electorales Communales					
1	Président	1 686	1 686	1 686	Pas de CEC dans 6 communes situées en chef-lieu de province et 3 communes à statut particulier (Antsirabe, Nosy Be, Sainte Marie)
2	Vice président	1 686	1 686	1 686	
3	Rapporteur	1 686	1 686	1 686	
Structures d'appui aux CED					Structures en appui des CED implantées dans les 6 chefs-lieux de Province et dans les communes à statut particulier Effectifs renforcés en 2019 pour Tana Ville (+ 12) et Antsiranana Ville (+3) en raison de l'étendue de la circonscription
1	Membres	168	153	168	
Fokontany					
1	Agent électoral	19 161 (*)	18 990	18 990 (**)	Sources : (*) loi 2018/011 du 11/07/18 – (**) Démembrements CENI
TOTAL GENERAL …		24 828	24 462	24 475	

3.1.1.3. Les affaires disciplinaires :

Dans la gestion du personnel, le rôle de Conseil de discipline continue à être exercé par le Secrétariat exécutif national pour le personnel du Siège ainsi que celui des démembrements (avec délégation aux membres du bureau permanent du démembrement concerné).

Durant l'année 2019, 11 cas ont fait l'objet de conseil de discipline pour les motifs suivants:

- abandon de poste :5
- défaillance et résultat professionnel insatisfaisant :4
- ivresse en service (récidive): 1
- bagarre et violence sur le lieu de travail : 1

Les conseils de discipline tenus en 2019, ont tous abouti au licenciement des agents concernés.

3.1.2. La Gestion Financière :

3.1.2.1. Le financement disponible pour les activités de 2019 :

a) Récapitulation des financements par origine

Tableau 11 FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CENI EN 2018 PAR ORIGINE

	Etat Malagasy CENI	Etat Malagasy MEF	SACEM	Japon (FCV)	Total	%
Frais de fonctionnement de la CENI	8 307 934				8 307 934	9,42%
Révision annuelle de la liste électorale	2 819 012		115 558		2 934 570	3,33%
Gouvernance électorale : ateliers			511 643		511 643	0,58%
Education électorale, sensibilisation, communication	113 367		1 409 950		1 523 317	1,73%
Gestion des opérations électorales	53 523 188	4 451 565	13 694 553	475 000	72 144 306	81,84%
Assistance technique			2 733 131		2 733 131	3,10%
Total	64 763 501	4 451 565	18 464 835	475 000	88 154 901	100%
%	73,47%	5,05%	20,95%	0,54%	100%	

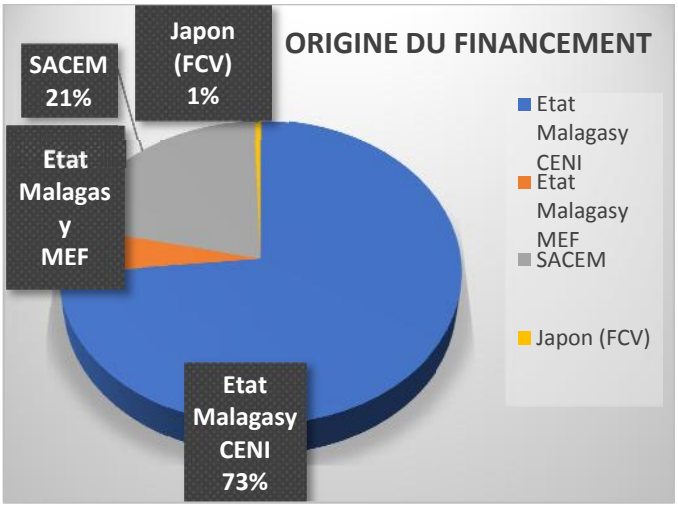

Graphique 3 Financement par origine

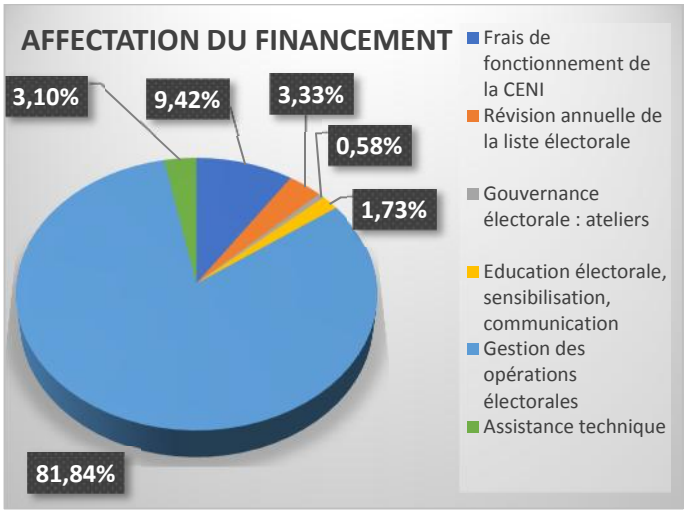

Graphique 4 Financement par activité

b) Le financement de l'Etat malagasy

Les ressources provenant de l'Etat malagasy constituent la principale source de financement des activités de la CENI. Elles sont matérialisées par les inscriptions de crédits budgétaires au nom de la CENI et de ses démembrements dans les lois de finances de 2019.

Pour les dernières élections communales, la prise en charge par le Ministère de l'Economie et des Finances des dépenses de confection des imprimés électoraux est également comptabilisée parmi ces ressources.

Enfin, la contribution du Gouvernement aux activités électorales comprenait, en outre, des appuis non évalués consistant à la mise à disposition des hangars de la SONAPAR à Tanjombato et des grandes salles du 1er RFI à Ivato, lors de l'organisation des élections communales.

Les ressources budgétaires nationales couvrent la majeure partie des dépenses de la CENI et de ses démembrements qui comprennent principalement:

- les frais de fonctionnement courant de la CENI et de toutes ses structures centrales et territoriales
- les dépenses afférentes à la révision annuelle de la liste électorale
- ainsi que les charges relatives à l'organisation des élections législatives et communales de 2019

c) L'appui du projet SACEM (basket fund) :

En 2019, le Plan de travail annuel (PTA) du SACEM a destiné le financement disponible aux appuis des activités ci-après:

- la fiabilisation du fichier électoral : appui à la RALE
- l'organisation d'ateliers divers en matière de gouvernance électorale : vulgarisation du cadre légal, recyclage des FDS, cadre de concertation CENI/juridictions électorales
- l'éducation civique et sensibilisation électorales : campagne de sensibilisation dans le cadre de la RALE, appui à la communication institutionnelle de la CENI
- l'organisation des élections législatives et communales qui comporte les volets ci-après :
  - l'appui à l'amélioration du système de transmission des données
  - l'appui à la formation du personnel électoral
  - l'appui à la logistique et aux acquisitions
  - l'appui aux activités post-scrutin et à la pérennisation des acquis
- l'assistance technique, la gestion du programme et la clôture du projet

Financé par un mécanisme de panier commun des fonds récoltés auprès de divers partenaires techniques et financiers (PTF), le projet est mis en œuvre par le PNUD Madagascar qui est responsable de l'utilisation des ressources mobilisées, sous la coordination d'un comité de pilotage composé de représentants du Gouvernement, de la CENI et de l'ensemble des partenaires extérieurs participant au financement.

La situation des contributions des PTF est la suivante en décembre 2019:

Tableau 12 ETAT DES CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS EN 2019 (en USD)

Source de financement	Reliquats 2018 + contributions additionnelles	Affectation	
		Financement scrutins	Financement coûts transversaux
1- France	170 681.82	X	X
2- Allemagne	730 681.07	X	
3- NORVEGE	847 857.77	X	X
4- AFRIQUE DU SUD	469 006.00	X	
5- UNION EUROPEENNE	1 172 418.60	X	X
6- USAID	264 353.51	X	X
7- GRANDE BRETAGNE	156 250.00	X	
8- PNUD/Bureau Pays	1 438 319.00	X	X
9- PNUD/Siège	300 000.00	X	
TOTAL ….	5 549 567.77		

Graphique 5 Financement du SACEM par origine

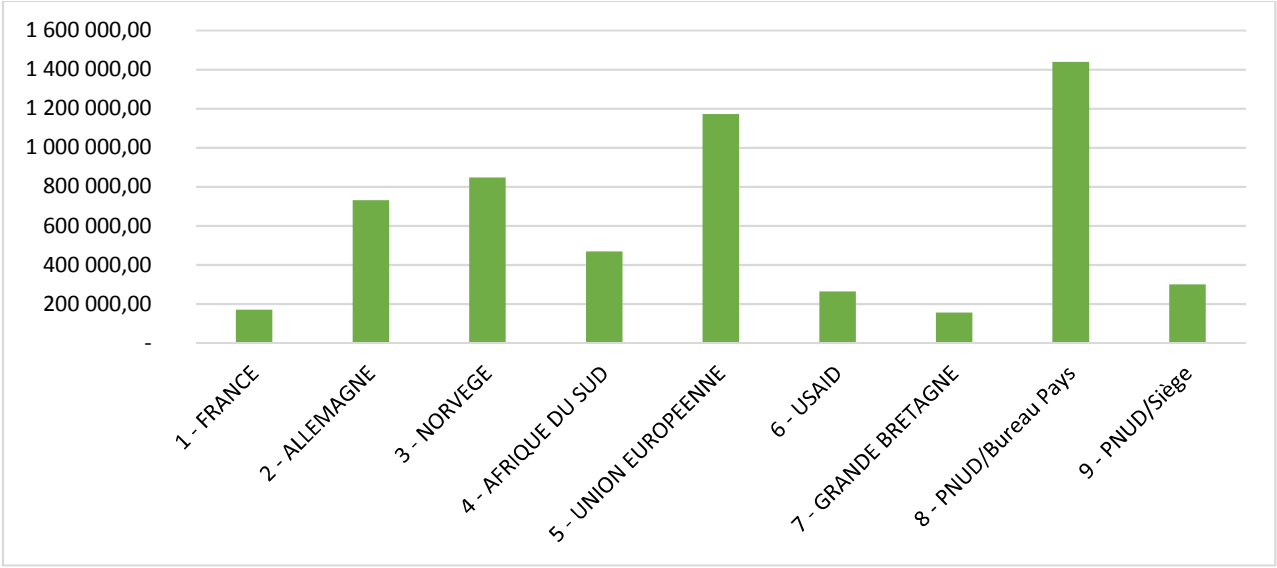

PTA du SACEM de 2019 :

TABLEAU 13 : PTA SACEM 2019

Produits attendus	ACTIVITES PRINCIPALES		Coût total estimatif (en USD)
	ELECTIONS LEGISLATIVES	ELECTIONS COMMUNALES ET MUNICIPALES	
Sous-produit 1: Le fichier électoral est mis à jour et fiabilisé	Mise en œuvre des activités d'appoint pour accompagner la CENI dans la RALE : * Appui à l'audit interne du fichier électoral * Appui activités de sensibilisation ciblées sur les femmes et les jeunes * Appui à l'opération pilote de fiabilisation du fichier électoral dans certaines communes		32 333
Sous-produit 2: La gouvernance électorale est renforcée à l'issue de la réforme du cadre légal	Organisation des ateliers de vulgarisation du cadre légal réaménagé dans les six province à l'endroit des candidats potentiels aux scrutins, des membres des OVEC, ainsi que des femmes candidates	Organisation d'un atelier-cadre pour l'institution d'un cadre de concertation CENI/ Juridictions électorales à Antananarivo et dans les provinces jusqu'à la proclamation des résultats définitifs	143 157
	Organisation des ateliers de recyclage des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) dans certaines régions présentant des risques sécuritaires		
Sous-produit 3: Les populations sont sensibilisées sur les principes fondamentaux de la démocratie, les enjeux du	Grande campagne nationale de sensibilisation pour appuyer la Révision Annuelle de la Liste Electorale et la bonne participation de tous les citoyens aux scrutins législatifs		394 502
	Appui à la communication institutionnelle de la CENI et de la HCC : Produit et déploiement des affiches d'information sur les contentieux électoraux ainsi que des		

processus électoral, les procédures de vote, ainsi que sur leurs droits et devoirs en matière électorale	banderoles d'incitation au vote dans les 119 districts		
	Diffusion de l'allocution du Président de la HCC sur les ondes des radios communataires et des panneaux d'information placés sur des axes stratégiques dans les Régions		
	Organisation et lancement de la campagne digitale afin de faire obstacle aux fausses informations circulant en ligne : Quatre spots radiophoniques produits dans six dialectes et diffusés dans 21 Régions	Organisation et lancement de la campagne digitale afin de faire obstacle aux fausses informations circulant en ligne : Quatre spots radiophoniques produits dans six dialectes et diffusés dans 21 Régions	
Sous-produit 4 : La CENI est opérationnelle et gère de manière efficace et effective les opérations préélectorales, électorales et postélectorales	Réactivation et opérationnalisation du réseau VSAT pour la transmission sécurisée et accélérée des résultats électoraux à partir des SRMV jusqu'au siège de la CENI	Réactivation et opérationnalisation du réseau VSAT pour la transmission sécurisée et accélérée des résultats électoraux	3 831 716
	Organisation des formations en cascade de renforcement des capacités des membres des bureaux électoraux pour la bonne gestion des opérations de vote et de transmission des résultats		
	Production et conditionnement du matériel électoral : Bulletins de vote et autres imprimés sensibles, Matériel de formation	Production et conditionnement du matériel électoral : focus sur les procès-verbaux et les enveloppes inviolables	
	Appui au déploiement du matériel électoral d'Antananarivo vers les bureaux de votre des provinces	Mise en place du dispositif d'appoint (smartphones) dans le cadre d'un partenariat CENI avec le KMF/CNOE : monitoring des opérations de vote au niveau des bureaux de vote de la commune d'Antananarivo et organisation d'un suivi des opérations de traitement et transmission des résultats dans les 119 SRMV	
		Dotation des tribunaux administratifs de matériel infomatique et organisation d'une formation´ à l'utilisation d'une solution logicielle dédiée au traitement des résultats de vote	
Sous-produit 5 : La Gestion du programme d'assistance technique électorale est effective	Assistance technique permanente à la CENI	Assistance technique permanente à la CENI	764 726
		TOTAL ….	**5 166 435**

d) <u>Le Fonds de contrevaleur japonais :</u>

Une seconde tranche de la donation du Gouvernement japonais initiée en 2018, d'un montant de 475.000.000 Ariary a été allouée à la CENI dans le cadre de la LFI de 2019. Elle est destinée à l'achat d'imprimantes pour le Centre national de traitement des données informatiques (CNTDI) et les centres informatiques des districts (CID) dans le cadre des élections de 2019

e) <u>Autres contributions:</u>

D'autres contributions sont constituées par les prises en charge directe, par le partenaire, des frais relatifs à la participation à une activité. Il en est ainsi du financement des missions extérieures et

voyages d'échanges, de formation et d'observation des élections pris en charge par les organismes partenaires internationaux (OIF, UA, RECEF, etc.).

En termes de coût, les montants de ces appuis ne sont pas malheureusement communiqués.

3.1.2.2. Les dépenses

a) Dépenses réalisées en 2019 par activité - toutes sources de financement confondues

Tableau 14 REPARTITION DES DEPENSES PAR ACTIVITE (en millier Ariary) – TOUTES SOURCES CONFONDUES

Activités	Financement	Réalisations	%
Frais de fonctionnement de la CENI*	8 307 934	8 055 490	9,19%
Révision annuelle de la liste électorale	2 934 570	2 777 527	3,17%
Gouvernance électorale : ateliers	511 643	511 643	0,58%
Education électorale, sensibilisation, communication	1 523 317	1 520 186	1,73%
Gestion des opérations électorales	72 144 306		0,00%
Gestion opérationnelle des élections législatives		38 743 311	44,19%
Gestion opérationnelle des élections communales		33 340 880	38,02%
Assistance technique du SACEM	2 733 131	2 733 131	3,12%
Total ….	88 154 901	87 682 168	100,00%

* Y compris dépenses des démembrements

Graphique 6 REPARTITION DES DEPENSES PAR ACTIVITE

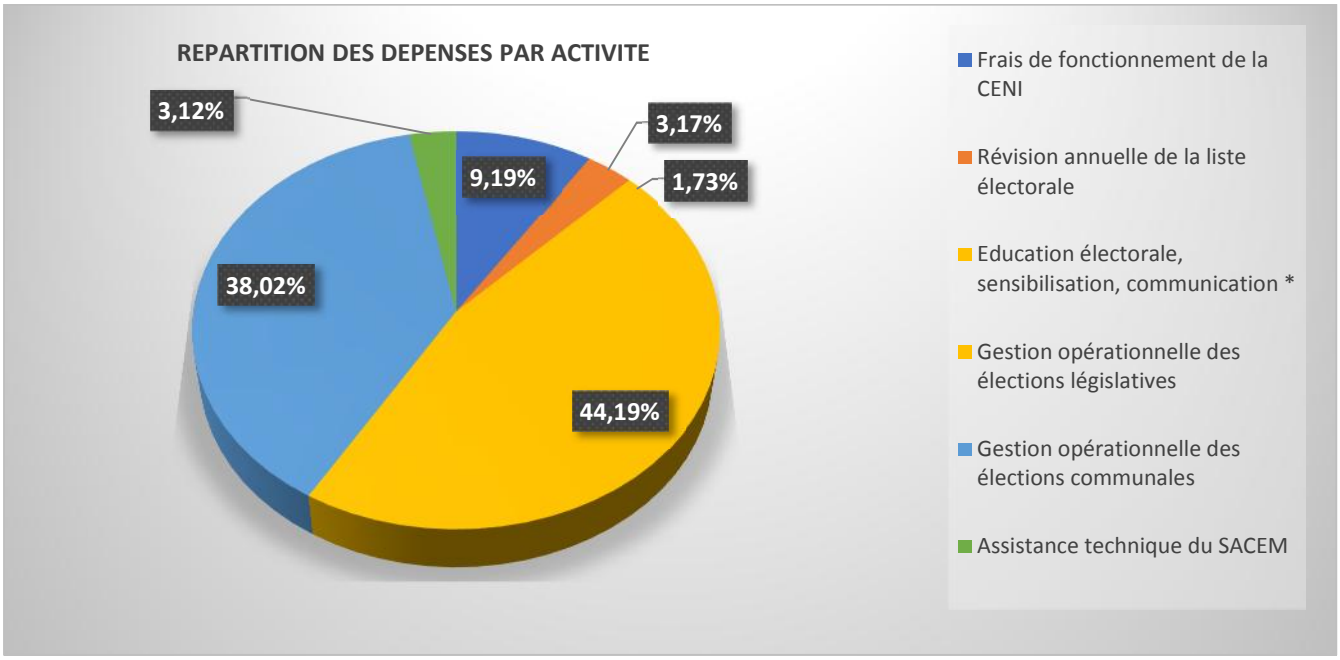

b) Dépenses effectuées sur Crédits budgétaires alloués à la CENI en 2019

Tableau 15 EXECUTION DU BUDGET DE 2019: PAR POSTE – TOUS PROGRAMMES CONFONDUS

EXECUTION DU BUDGET DE 2019 : PAR POSTE – TOUS PROGRAMMES CONFONDUS

	CREDIT INITIAL	CREDIT MODIFIE	ENGAGE	%
INVESTISSEMENT				
23 Immobilisations incorporelles	3 653 961	3 023 240	3 023 240	100,00%
24 Immobilisations corporelles	1 452 321	3 038 732	3 022 844	99,48%
23 Frais de pré-exploitation	27 367 718	47 936 216	47 891 963	99,91%
FONCTIONNEMENT				
60 Charges de personnel	9 175 000	9 175 000	8 849 450	96,45%
61 Achat de biens de fonctionnement *	1 417 977	1 091 287	1 073 698	98,39%
62 Achat de services et charges permanentes *	964 923	763 880	694 404	90,90%
65 Transferts et subventions	321 000	210 146	210 144	100,00%
TOTAL ….	44 352 900	65 238 501	64 765 743	**99,28%**

* y compris dépenses des démembrements

Tableau 16 REPARTITION DES DEPENSES DE 2018 PAR PROGRAMME ET PAR POSTE - Financement: RPI

REPARTITION DES DEPENSES DE 2018 PAR PROGRAMME ET PAR POSTE

Financement: RPI

	PROG 060 ADMINISTRATION ET COORDINATION	PROG 126 MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL	PROG 825 EDUCATION ELECTORALE ET COMMUNICATION	TOUS PROGRAMMES	%
INVESTISSEMENT		**53 938 047**		**53 938 047**	**83,28%**
23 Immobilisations incorporelles	0	3 023 240	0	3 023 240	4,67%
24 Immobilisations corporelles	0	3 022 844	0	3 022 844	4,67%
23 Frais de pré-exploitation	0	47 891 963	0	47 891 963	73,95%
FONCTIONNEMENT	**8 055 492**	**2 661 968**	**110 236**	**10 827 696**	**16,72%**
60 Charges de personnel	6 473 600	2 375 850	-	8 849 450	13,66%
61 Achat de biens de fonctionnement *	804 927	226 122	42 647	1 073 696	1,66%
62 Achat de services et charges perm. *	566 819	59 996	67 589	694 404	1,07%
65 Transferts et subventions	210 146	-	-	210 146	0,32%
TOTAL ….	**8 055 492**	**56 600 015**	**110 236**	**64 765 743**	**100,00%**
%	12,44%	87,39%	0,17%	100,00%	

* y compris dépenses des démembrements

Graphique 7 Dépenses par programme

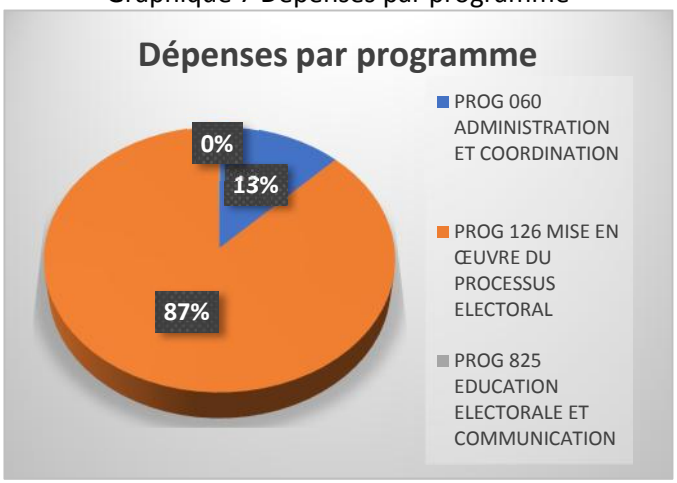

Graphique 8 Dépenses par poste

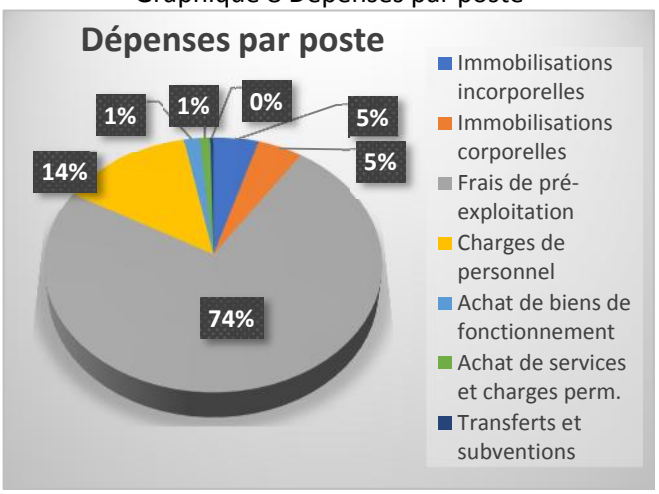

c) Dépenses du SACEM (en millier Ariary)

ETAT DES DEPENSES REALISEES EN 2019 PAR ACTIVITE
(en millier Ariary)

Tableau 21 ETAT DES DEPENSES REALISEES EN 2019 PAR ACTIVITE

Composante	Activités	Réalisations	%
Composante 1	Révision annuelle de la liste électorale, renforcement équipements, impression documents, …	115 558	0,63%
Composante 2	Gouvernance électorale : ateliers	511 643	2,77%
Composante 3	Education électorale, sensibilisation, communication	1 409 950	7,64%
Composante 4	Gestion opérationnelle des élections législatives et communales	13 694 553	74,17%
Composante 5	Assistance technique SACEM	2 733 131	14,80%
Total		18 464 835	100%

Graphique 9 Dépenses du SACEM par activité

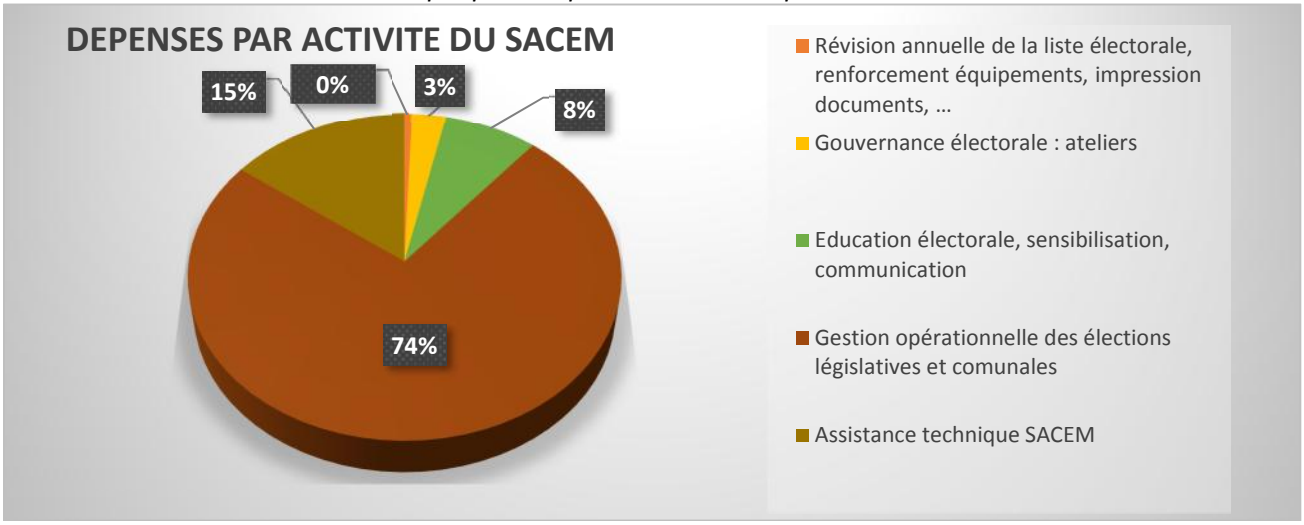

3.1.3. Infrastructures et Acquisitions de 2019

En 2019, les efforts entamés depuis 2018 ont été poursuivis en matière d'équipement et dans le domaine des infrastructures de bureau et pour la logistique électorale.

3.1.3.1. Le renforcement des équipements :

En termes d'équipement, sur diverses sources de financement, du matériel informatique, du matériel roulant, des mobiliers de bureau et d'autres matériels techniques ont été acquis en 2019.

a) Le matériel informatique

Des acquisitions d'imprimantes de bureau sur FCV japonais sont venues renforcer ou remplacer le parc existant de la CENI et des CID en 2019.

Par ailleurs, pour l'impression sur papier A4 (à défaut du papier listing habituel indisponible sur le marché) de la liste électorale un investissement conséquent de 22 imprimantes de grande capacité a été opéré sur les ressources nationales.

Enfin pour la réparation de nombreux PC en panne, l'achat de composants d'ordinateur ont également été faits afin de remettre en marche des postes dont le besoin n'est pas couvert pour les divers travaux du Siège comme pour les démembrements de la CENI.

b) Le matériel roulant

L'acquisition de 9 motocyclettes pour le renforcement de la logistique du Siège et d'un véhicule pick up d'escorte du Président de la CENI 2018 a été effectuée en 2019 sur ressources propres internes.

c) Les matériels et mobiliers de bureau

Les dotations de mobiliers aux commissions électorales ont été continuées en 2019. Ainsi, des tables de bureau, des fauteuils, des chaises visiteurs et des armoires métalliques ont encore été acquis pour équiper les bureaux de la CENI et de ses démembrements.

Les acquisitions ont été effectuées sur les crédits budgétaires alloués par l'Etat malagasy.

d) Les matériels techniques :

Pour cette catégorie de matériel, d'importantes acquisitions ont également été réalisées en 2019:

- Matériel électoral :

✓ Dotation de 25.393 urnes électorales par la Présidence de la République et acquisition de 23.420 isoloirs sur crédit « élections » en vue du double scrutin des élections communales

- Matériel de sécurité

Des détecteurs de métaux et des radios talkie-walkie pour assurer la sécurité du site et des personnalités de la CENI, en particulier en période de grande affluence du public lors des travaux électoraux, ont été acquis.

- Matériels du Service de la communication du monitoring des média :

Divers matériels (caméra, micro, casque de montage, subwoofer, poste téléviseur, …) ont fait l'objet d'acquisition en 2019 pour l'équipement des Services concernés.

- Matériel médical :

Créés depuis 2018, le Service Médico-social de la CENI a également bénéficié de divers instruments spécialisés dont la liste est donnée en annexe 2.

3.1.3.2. Les constructions et réhabilitations de bâtiments en 2019 :

Les exigences opérationnelles de la logistique électorale et la nécessité de disposer de locaux de travail convenables appellent la CENI à continuer les travaux de construction, de réparation de bâtiments et de bureaux tant au niveau de son Siège à Alarobia que dans les districts.

* au niveau central : Siège de la CENI

La logistique électorale nécessite des zones de travail couvertes et spacieuses en raison du volume de documents manipulés, l'aménagement d'espace par la construction de trois hangars ouverts au Siège de la CENI à Alarobia répond à ce souci particulièrement ressenti à chaque période des traitements des résultats.

Des travaux d'entretien et de réparation des divers bâtiments abritant le Siège de la CENI à Alarobia ont également été réalisés.

* au niveau des démembrements territoriaux de la CENI

Répondant toujours au besoin de disposer de locaux de travail corrects, les travaux de construction, de réhabilitation ou de réparation de bureaux entamés depuis 2018 ont été poursuivis dans la mesure de la disponibilité des ressources. Ainsi, ont été réalisés :

- la construction d'un bâtiment à usage de bureaux pour la CER et la CED d'Antsirabe 1
- la clôture du site des bureaux de la CER et de la CED d'Ambatondrazaka
- le branchement en eau du bâtiment abritant les bureaux de la CEP de Mahajanga, la CER Boeny, les CED de Mahajanga 1 et Mahajanga 2
- la réparation des bureaux de la CED de Toliara 1 incendiés lors des élections législatives de mai 2019
- la réhabilitation des bureaux de la CED de Tsiroanomandidy;
- la réhabilitation des bureaux de la CED de Soavinandriana;
- la réhabilitation des bureaux de la CED de Tsaratanàna;
- la réhabilitation des bureaux de la CED d'Ambanja;

- la réhabilitation des bureaux de la CED d'Ambato Boeny;
- la réhabilitation des bureaux de la CED d'Ambohimahasoa;

3.2. ANALYSE DES RESSOURCES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE :

Les dispositions légales régissant la CENI pour sa gestion financière et comptable n'ont pas évolué et les problèmes évoqués dans les précédents rapports concernant les modalités de fonctionnement, l'importance des moyens alloués et la lourdeur relative des procédures demeurent.

3.2.1. PROBLEMES LIES AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA CENI :

La mise en application actuelle des dispositions constitutionnelles et légales et la pratique de la gestion budgétaire et comptable de la CENI depuis 2017, l'assimilerait à une structure « bâtarde » plus proche d'une Institution de la République ou à un Département ministériel qu'à un organe autonome et indépendant.

Les dispositions de la loi 2015-020 du 19 octobre 2015 la définissant comme étant une structure dotée d'une personnalité juridique jouissant d'une autonomie administrative et financière, son statut devrait lui conférer un mode de gestion et d'exécution budgétaire et financière qui lui soit propre.

La recommandation de la Commission consultative de réflexion et de proposition de 2017 sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache préconisant le renforcement des garanties d'indépendance financière de la CENI dans le cadre d'une nouvelle législation visant ses ressources, son autonomie de gestion budgétaire, ses règles de gestion financières qui seraient cohérentes avec sa qualité de structure indépendante, devrait être concrétisée.

3.2.2. PROBLEMES LIES AU NIVEAU DES MOYENS DISPONIBLES :

3.2.2.1. Ressources financières insuffisantes :

L'insuffisance de l'enveloppe budgétaire allouée à la CENI est maintenant un fait récurrent. La modicité des allocations de crédits pour le fonctionnement des démembrements de la CENI, ainsi que l'impossibilité de combler les postes de personnel technique au sein des secrétariats permanents des démembrements territoriaux de la CENI en sont des illustrations.

Pour les élections communales, la dotation supplémentaire de crédits d'un montant de 21,6 milliards n'aurait pas suffi pour organiser les scrutins sans le complément issu du reliquat disponible du budget du projet « Gestion des opérations électorales ». Ainsi, le montant total du coût des élections communales s'est élevé à 24,9 milliards Ariary concernant les dépenses dont la prise en charge relevait de la CENI.

3.2.2.2. Ressources humaines et démembrements territoriaux de la CENI :

Comme il a été évoqué dans les rapports antérieurs, le manque d'agent qualifié sur place, les affectations impromptues des agents par son Département source, l'absence d'autonomie de l'agent vis-à-vis de sa hiérarchie fonctionnelle et surtout l'indisponibilité à temps plein du personnel proposé et désigné au sein des secrétariats permanents des Commissions électorales locales, conséquences

« légales » et inéluctables de la dépendance vis-à-vis de l'Administration en matière de personnel technique, sont maintenant des difficultés devenues courantes pour la CENI.

Une situation qui demeure cependant perturbante pour le bon déroulement des activités électorales et l'opérationnalité des démembrements de la CENI.

3.2.2.3. Inadaptation et manque d'infrastructure pour la CENI et ses démembrements :

Locaux inadaptés tant dans leur aménagement, leur agencement, que dans leur exiguïté sont maintenant un vécu au quotidien de la CENI et de ses démembrements. Une organisation de plus de 300 personnes et une logistique électorale aussi importante requièrent des bureaux corrects, des hangars de conditionnement et des magasins de stockage appropriés. A chaque élection, trouver de tels espaces de travail est devenu un réel casse-tête.

En 2019, lors des deux élections organisées, la CENI a loué des hangars de la Société Nationale de Participation (SONAPAR) à Tanjombato et bénéficié de quelques grandes salles du 1er Régiment des Forces d'Intervention à Ivato pour les Législatives. Ces locaux ont été remis à disposition gracieusement par le Gouvernement aux communales par le truchement du MEF et du MDN. Néanmoins, leur emplacement et la disposition des locaux n'étaient pas réellement appropriés pour des travaux logistiques satisfaisants.

Un autre problème récurrent de la CENI est celui de la conservation des archives des élections. Après chaque scrutin, les bulletins de vote utilisés, les listes électorales émargées ainsi que les procès-verbaux émanant des près de 26.000 bureaux vote de tout Madagascar sont remontés et stockés à la CENI pour une période d'au moins 10 ans selon les dispositions légales en la matière. Alors que le cycle électoral n'est pas encore achevé, la CENI est, chaque année, confrontée au manque de magasin pour les préserver.

Les démembrements de la CENI dans les provinces, les régions et les districts ne sont pas mieux lotis, sinon pire. Les CEP, les CER et les CED n'ont pas de local de stockage et les CEC ne disposent même pas de bureau. Il leur est pourtant demandé de conserver et de préserver des documents, des dossiers et le matériel électoral. A cela s'ajoute, une certaine insécurité en matière même de local de travail (bureau) dans leur fonctionnement au quotidien car la Commission locale n'est jamais à l'abri d'une décision intempestive de l'Administration, propriétaire, de quitter les lieux. La CED de Mananjary en a été victime au mois de décembre dernier puisque le Service des Douanes de ladite localité a décidé de l'expulser de leurs bureaux.

Enfin, le mauvais état et l'irrégularité des situations juridiques des lieux, contrecarrant toute intention d'entretien et de réparation, même minime, des locaux mis à leur disposition, sont des problèmes partagés par une majorité considérable de structures territoriales de la CENI.

3.2.3. DIFFICULTES D'ORDRE PROCEDURIER :

Les difficultés liées aux procédures concernent surtout les démembrements de la CENI. Elles sont notamment source de non-exécution de leur budget de fonctionnement annuel et constituent parfois un facteur de lourdeur pour les dépenses électorales.

3.2.3.1. Non maîtrise des règles et des procédures de la comptabilité publique :

Malgré les expériences des années précédentes et les formations dispensées aussi bien par les responsables centraux de la CENI qu'à l'occasion des regroupements annuels des Services déconcentrés du Ministère de l'Economie et des Finances, force est de constater que les procédures et les règles de la comptabilité publique comportent des difficultés que de nombreux responsables des démembrements territoriaux de la CENI méconnaissent ou ne maîtrisent pas encore.

Des cas de non-exécution de budget pour des raisons de procédure (méconnaissance, découragement des responsables face à la difficulté ressentie) ont encore été recensés en 2019. Le taux d'engagement des crédits alloués aux commissions locales pour leur fonctionnement est de 78%.

3.2.3.2. Problématique de la passation des marchés

La passation des marchés représente aussi une pierre d'achoppement pour les démembrements territoriaux de la CENI en raison de la difficulté ressentie en matière de procédures. De plus, lorsque les responsables des Commissions régionales des marchés, les Services du Contrôle financier ou du Trésor publique ne sont pas coopératifs, et n'encadrent pas les PRMP et les ordonnateurs encore hésitants desdites commissions, les procédures deviennent de véritables facteurs de blocage pour l'engagement des dépenses.

En outre, l'absence de prestataire et de fournisseur dans les districts éloignés oblige les responsables de la CENI à se déplacer vers le chef-lieu de région, lieu d'implantation des PRMP. L'éloignement, associé à la modicité de leur budget, sont des difficultés supplémentaires génératrices de frais et de temps perdu. Une situation qui favorise des pratiques non règlementaires telles que le paiement en numéraire du gestionnaire au lieu et à la place de l'exécution du service.

3.2.3.3. Lourdeur des procédures de mise à disposition des moyens financiers et budgétaires aux démembrements de la CENI :

La mise à disposition des moyens budgétaires au profit des démembrements de la CENI, pour le règlement des indemnités de la RALE comme celles des élections, par les délégations de crédit, est lourde et lente à l'exécution.

Cependant, pour les dépenses d'élections, les responsables centraux du Ministère de l'Economie et des Finances, en particulier les agents de la Direction générale du Trésor, ont fait montre de gros efforts dans leur appui et leur disponibilité pour solutionner les problèmes et accélérer dans la mesure du possible les procédures. Ces efforts méritent d'être spécialement soulignés.

3.2.3.4. Autres facteurs de lenteur voire de blocage :

Le manque d'intégrité de certains responsables locaux, tant du côté de la CENI que des responsables des Services déconcentrés du MEF qui sont leurs interlocuteurs, est également un des motifs décourageants évoqués par les PRMP, les ordonnateurs et gestionnaires d'activités de la CENI. Y sont inclus les dessous de table pour accélérer les dossiers mais surtout les prétendus frais de déplacement du billeteur qui sont déduits des indemnités des intervenants dans les contrées éloignées.

Enfin, deux difficultés majeures liées sont relatives à l'éloignement du chef-lieu de région, lieu d'enregistrement des opérations budgétaires de dépenses dans le SIIGFP et de l'insuffisance de leur crédit de mission car les démarches à faire les obligent à payer de leur poche les frais conséquents à ces déplacements. Cas des districts de la région du Melaky.

3.2.4- INADEQUATION DE LA REGLEMENTATION AUX CONTRAINTES OPERATIONNELLES ET AUX REALITES DE TERRAIN

3.2.4.1- Utilisation de carte de carburant :

En application des règles de la comptabilité publique, la CENI et ses démembrements utilisent les cartes de carburant du Trésor public pour l'achat de carburant dans leur fonctionnement comme pour les travaux électoraux. Des refus de paiement d'achat de carburant sur ces cartes ont cependant encore été vécus par les responsables centraux et surtout par les démembrements de la CENI dans les régions éloignées.

Des responsables des commissions locales de la CENI ont été obligés de procéder par une pratique non règlementaire en demandant du cash auprès de stations-services consentantes, moyennant finance, avant de faire des achats au niveau de leur district.

3.2.4.2- Justificatifs de dépenses non conformes aux règles :

Les réalités de terrain ne permettent pas toujours de se conformer aux règles de la dépense publique. En effet, l'éloignement et l'isolement de nombreuses localités, ne permettent pas de trouver des prestataires remplissant les exigences de l'Administration (notamment fiscal). Exemples : les locations de moto, de vedette et de pirogue ou autres modes de transport auprès de prestataires ne disposant ni de facture ni de pièce règlementaire pour exercer l'activité, le transport à dos d'homme, la fourniture de carburant par des commerçants non habilités, …etc. Le recours à un prestataire intermédiaire, en règle, établi généralement dans les grandes localités environnantes (chefs-lieux de région) a pour effet de multiplier le coût final du service.

RECOMMANDATIONS

1- ***La révision de la législation et de la règlementation en matière de procédure budgétaire et financière conformément aux recommandations de la Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malgache mérite d'être parachevée.***

2- ***Vu l'étendue du chantier, les efforts d'équipement, de construction et de réhabilitation de bureau et de magasin de stockage, en particulier pour les démembrements de la CENI, doivent être maintenus.***

Structures pérennes en charge de l'organisation des élections, la CENI et ses démembrements devraient également pouvoir marquer leur indépendance à travers la propriété de locaux et d'infrastructures qui leurs sont propres et conformes à leurs besoins.

3- ***La construction d'un site Siège de la CENI en adéquation avec sa mission doit être sérieusement envisagée pour lui permettre de mieux faire face aux contraintes des opérations électorales***

4- ***Le personnel technique des secrétariats permanents des Commissions électorales provinciales, régionales et de district nécessite d'être renforcé***

CONCLUSION

L'année 2019 était une année très chargée pour la CENI et force est de reconnaitre que la réalisation des différentes « Actions » constituant les « Programmes » inscrits dans son « PTA » (Plan de Travail Annuel) ne permettait aucun répit à toute l'équipe, aussi bien au niveau central de la CENI qu'au niveau de ses démembrements. En effet dès le premier trimestre de l'année, la RALE 2018-2019 avait mobilisé toutes les énergies. Or parallèlement aux travaux d'arrêtage de la RALE, les préparatifs en vue des élections législatives du 27 mai 2019 avaient démarré et l'organisation du scrutin législatif, y compris le traitement des résultats, s'étalait jusqu'au mois de juillet 2019. Puis tout de suite après, il a fallu s'atteler aux préparatifs en vue des élections communales et municipales du 27 novembre 2019 dont l'organisation, ayant abouti à la proclamation des résultats provisoires, avait mobilisé la CENI jusque vers la fin de l'année 2019.

Dans l'ensemble, les réalisations à mettre à son actif, au cours de l'année 2019 tendent à confirmer la contribution incontestable de la CENI à la promotion des principes et pratiques démocratiques à Madagascar. Les processus électoraux destinés à la mise en place des Institutions ont été menés à leur terme, dans la sérénité, sans effusion de sang et avec un souci permanent d'inclusivité.

Certes les réalisations sont encourageantes, mais beaucoup reste encore à entreprendre. C'est le cas notamment de l'insuffisance d'exhaustivité de l'inscription des électeurs sur la liste électorale et du faible taux de participation au vote, souvent dénoncé par les simples citoyens et les candidats lors des élections. La CENI n'est pas insensible à ces défaillances et cherche, sans relâche, les voies et moyens pour y remédier et ce, avec toutes les bonnes volontés qui veulent bien y contribuer

ANNEXES

ANNEXE 1 : EVOLUTION DU TAUX D'AUGMENTATION ANNUELLE DES ELECTEURS ET DU TAUX D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE SELON LES CATEGORIES ENTRE 2015 – 2016, 2016 – 2017, 2017 – 2018 ET 2018 – 2019

Tableau 17 : Evolution du taux d'augmentation des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2019

CATEGORIES D'ELECTEURS	RALE 2015-2016	RALE 2016-2017	RALE 2017-2018	Taux d'augmentation annuelle	RALE 2018-2019	Taux d'augmentation annuelle
FEMMES	3 979 217	4 215 358	4 565 539	8,31%	4 745 851	3,95%
JEUNES **(18 à 35 ans)**	2 312 982	2 814 557	4 162 324	47,89%	4 264 099	2,45%
ELECTEURS	8 673 485	9 222 918	9 913 599	7,49%	10 299 583	3,89%

Tableau 18 : Evolution du taux d'inscription des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2019

CATEGORIES D'ELECTEURS	RALE 2015-2016	Taux d'inscription	RALE 2016-2017	Taux d'inscription	RALE 2017-2018	Taux d'inscription	RALE 2018-2019	Taux d'inscription
FEMMES	3 979 217	45,88%	4 215 358	45,71%	4 565 539	46,05%	4 745 851	46,08%
JEUNES (18 à 35 ans)	2 312 982	26,67%	2 814 557	30,52%	4 162 324	41,99%	4 264 099	41,40%
ELECTEURS	8 673 485		9 222 918		9 913 599		10 299 583	

ANNEXE 2 : LISTE DES ACQUISITIONS DE LA CENI EN 2019

Tableau 19: LISTE DES ACQUISITIONS DE LA CENI EN 2019

a. Matériels roulants

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
Motocyclettes de marque HONDA ACE TUF 125	9	Matériels roulants pour le Siège de la CENI
Véhicule type 4x4 double cabine de marque WINGLES UPGRADE DIESEL 6MT DIGNITY	1	véhicule d'escorte

b. Matériels et mobiliers de bureau

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
Fauteuils de direction en simili cuir avec roulettes	2	Matériels et Mobiliers de bureau aux Services du Siège de la CENI et de ses démembrements
Fauteuils à accoudoir plastique	70	
Chaises visiteurs	140	
chaises visiteurs type ministre	15	
salon en cuir	2	
table basse design moderne	1	
Armoires métalliques	70	
Table 1400x800x750 avec caisson fixe à 3 tiroirs	70	
Table 1600x800x750 sans caisson	8	

c. Matériels informatiques

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
Imprimantes multifonction CANON IR 2520 noir	22	Impression des listes électorales et des cartes d'électeurs

d. Matériels techniques

1- Matériels de communication

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
Caméra HD	1	Pour les réunions et des cérémonies spéciales de la CENI
Micro pour caméra	2	
Subwoofer	2	
Casque de montage audio	5	
Dictaphone	5	

Poste téléviseur	3	
Pied monopode pour studio	1	
Equipement pour voix off(studio)	1	
Cartable pour appareil photo	2	

2-Matériels de sécurisation

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
Radio talkie-walkie	4	Sécurisation du Siège et des alentours de la CENI pendant le traitement des résultats des élections communales
Détecteur des métaux	2	

3- Matériels électoraux

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
Machine cerclage feuillard	6	Pour le colisage des imprimés, fournitures et matériels électoraux

4- Autre matériel technique

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
Bill compteur (compteuse de billet)	3	Pour l'Agence comptable de la CENI

e. Instruments spécialisés

Matériels médicaux

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
Tensiomètre anéroide 300 mm avec jeu de brassard SPENGLER	1	équipement pour le Service Médico-Social de la CENI
Stéthoscope SPENGLER	1	
Thermomètre médical électronique	1	
Pèse personne mécanique DT605/DT605E	1	
Pèse bébé 10kg lecture directe	1	
Toise enrouleur classique 200 cm	1	
Otoscope fibre optique frangy	1	
Speculum vaginal de CUSCO inox GM	1	
Speculum vaginal de CUSCO inox PM	1	
Speculum nasal	3	
Potence	1	
Marteau à reflexe	1	

Haricot inox 20 cm DURRANI	1	
Boite inox 20x10x3 cm	1	
Tambour inox 150x190mm	1	
Pince hémostatique Halshed course SG 14 cm	1	
Pince cocher AG 14 cm courbe	1	
Pince cocher SG 14 cm courbe	1	
Escabeau à 2 marches	1	

f. <u>Fournitures de bureau, kit de votes, fournitures électoraux</u>

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
Agrafeuses 23/13	30	Pour l'impression des listes électorales
Ramette de papiers A4	11 016	
Ramette de papiers A3	300	
Scellés	104 599	Pour les élections communales
Encres indélébiles	27 600	
Isoloirs	23 420	

<u>LES DONS</u>

a. <u>Matériels Informatiques</u>

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
<u>Dons du Gouvernement japonais :</u>		Renforcement du parc informatique au Siège de la CENI et de ses Démembrements pour le traitement des résultats des élections communales
Imprimantes multifonctions A3 de marque SHARP DX2000 couleur	2	
Imprimantes multifonctions A3 de marque SHARP noir et blanc	2	
Imprimantes HP Laserjet Pro M102A	171	
<u>Dons du SADC :</u>		
Imprimante multifonction HP deskjet 2130	50	
Imprimante multifonction HP deskjet 2132	50	

b. <u>Matériels électoraux</u>

Désignation des articles	Nombre	Destination/Usage
<u>Dons de la Présidence de la République Malagasy :</u>		Pour les élections communales
Urnes transparentes	25 493	

ANNEXE 3 : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (PTA) INTEGRE CENI - SACEM ANNEE 2019

Tableau 20: PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (PTA) INTEGRE CENI - SACEM ANNEE 2019

Activités / Sous activités / Tâches	Coût total estimatif		Financement							
			SACEM		Etat		Autres financements		A mobiliser	
	en Ariary	en USD	en Ariary	en USD	en Ariary	en USD	en Ariary	en USD	en Ariary	en USD
PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION ET COORDINATION										
ACTION 11 : PILOTAGE DES ACTIVITES DE LA CENI										
A111 : Mise en œuvre du système de pilotage et de suivi-évaluation des activités de la CENI	**25 869 820**	**7 591**							**25 869 820**	**7 591**
A112 : Elaboration du Budget des Programmes relatifs au Plan de Travail Pluriannuel (PTP) et aux Plans de Travail Annuels de la CENI (Budgétisation : Voir A121)										
A113 : Exécution et Suivi de l'exécution du Budget des Programmes (Budgétisation : Voir A121)										
SOUS TOTAL "ACTION 11"	**25 869 820**	**7 591**							**25 869 820**	**7 591**
ACTION 12 : COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES ACTIVITES DE LA CENI										
A121 : Opérationnalisation/fonctionnement de la CENI centrale	**5 342 823 000**	**1 567 730**			**5 342 823 000**	**1 567 730**				
A122 : Opérationnalisation/fonctionnement des démembrements de la CENI	**3 546 271 000**	**1 040 572**			**3 546 271 000**	**1 040 572**				
A123 : Renforcement des dispositifs de sécurité au niveau de la CENI	**120 051 400**	**35 226**							**120 051 400**	**35 226**
A124 : Développement des relations internationales	**6 000 000**	**1 761**			**6 000 000**	**1 761**				
SOUS TOTAL "ACTION 12"	**9 015 145 400**	**2 645 289**			**8 895 094 000**	**2 610 063**			**120 051 400**	**35 226**
ACTION 13 : GESTION DU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE ET ELECTORALE										

A131: Renforcement des capacités de la CENI	**1 098 357 504**	**322 288,00**	**1 098 357 504**	**322 288,00**						
A132: Coordination du programme	**119 280 000**	**35 000,00**	**119 280 000**	**35 000,00**						
A133: Bons offices et appui à l'UGP										
A134: Gestion du programme	**321 698 160**	**94 395,00**	**321 698 160**	**94 395,00**						
GMS	**390 389 808**	**114 551,00**	**390 389 808**	**114 551,00**						
Suivi - Evaluation finale	**170 400 000**	**50 000,00**	**170 400 000**	**50 000,00**						
Audit spécifique Bailleurs (USAID)	**10 224 000**	**3 000,00**	**10 224 000**	**3 000,00**						
Audit général										
A135: Assurance-qualité du projet										
SOUS TOTAL "ACTION 13"	**2 110 349 472**	**619 234**	**2 110 349 472**	**619 234**						
TOTAL PROGRAMME 1	**11 151 364 692**	**3 272 114**	**2 110 349 472**	**619 234**	**8 895 094 000**	**2 610 063**			**145 921 220**	**42 817**
PROGRAMME 2 : MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL										
ACTION 21 : ENCADREMENT JURIDIQUE DU PROCESSUS ELECTORAL										
A211 : Organisation d'ateliers régionaux de vulgarisation des dispositions légales régissant les élections législatives	**85 200 000**	**25 000**	**85 200 000**	**25 000**						
A212 : Evaluation des nouvelles dispositions légales										
A213 : Honoraires et autres frais Expert juriste senior administrateur électoral	**168 696 000**	**49 500**	**168 696 000**	**49 500**						
SOUS TOTAL "ACTION 21"	**253 896 000**	**74 500**	**253 896 000**	**74 500**						
ACTION 22 : FIABILISATION DE LA LISTE ELECTORALE										
A221 : Révision annuelle de la liste électorale	**6 058 595 800**	**1 777 757**	**17 040 000**	**5 000**	**2 831 596 000**	**830 867**			**3 209 959 800**	**941 890**
A222 : Connexion des 119 Centres Informatiques de District avec le CNTDI										
SOUS TOTAL "ACTION 22"	**6 058 595 800**	**1 777 757**	**17 040 000**	**5 000**	**2 831 596 000**	**830 867**			**3 209 959 800**	**941 890**
ACTION 23 : FACILITATION DE L'ACCES AUX DROITS ELECTORAUX										
A231 : Amélioration du système d'administration des bureaux de vote et des modalités de distribution des cartes d'électeur (ATLAS ELECTORAL) (SACEM ?)	**9 133 440**	**2 680**							**9 133 440**	**2 680**
A232 : Faciliter l'exercice des missions d'observation électorale pour les élections législatives	**110 000**	**32**							**110 000**	**32**
SOUS TOTAL "ACTION 23"	**9 243 440**	**2 712**							**9 243 440**	**2 712**

ACTION 24 : ORGANISATION DES ELECTIONS										
A241 : Mise en place des dispositifs de gestion informatique et technologique des élections	**1 397 119 400**	**409 953**	**469 622 400**	**137 800**	**912 517 000**	**267 757**	**14 980 000**	**4 396**		
A242 : Mise en œuvre des plans opérationnels de la logistique électorale et des acquisitions	**33 724 193 172**	**9 896 000**	**5 051 538 672**	**1 482 000**	**14 549 659 000**	**4 269 000**			**14 122 995 500**	**4 144 000**
A243: Mise en œuvre d'un plan de formation du personnel électoral dans le cadre de l'organisation des élections	**8 578 684 782**	**2 517 220**	**377 071 344**	**110 643**	**3 905 579 000**	**1 146 003**			**4 296 034 438**	**1 260 573**
A244: Organisation des scrutins (jours J)	**3 923 808 000**	**1 151 352**			**1 951 302 000**	**572 565**			**1 972 506 000**	**578 787**
A245: Gestion de la campagne électorale	**5 063 702 000**	**1 485 828**			**2 658 497 000**	**780 075**			**2 405 205 000**	**705 753**
A246: Administration, coordination et supervision des opérations électorales	**12 036 919 000**	**3 531 960**			**6 263 374 000**	**1 837 844**	**460 020 000**	**134 982**	**5 313 525 000**	**1 559 133**
A247: Traitement et publication des résultats provisoires	**2 472 120 000**	**725 387**			**1 173 510 000**	**344 340**			**1 298 610 000**	**381 048**
A248: Education civique électorale, sensibilisation	**2 186 239 456**	**641 502**	**738 537 456**	**216 707**	**239 380 000**	**70 241**			**1 208 322 000**	**354 555**
A249 : Communication	**91 262 000**	**26 779**			**51 762 000**	**188**			**39 500 000**	**11 590**
A24.10 : VERIFICATION ET ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES DES ELECTIONS LEGISLATIVES	**560 096 000**	**164 347**	**266 676 000**	**78 250**	**293 420 000**	**86 097**				
Sous total "Action 24"	**70 034 143 810**	**20 550 328**	**6 903 445 872**	**2 025 400**	**31 999 000 000**	**9 389 112**	**475 000 000**	**139 378**	**30 656 697 938**	**8 995 439**
TOTAL PROGRAMME 2	**76 355 879 050**	**22 405 298**	**7 174 381 872**	**2 104 900**	**34 830 596 000**	**10 219 979**	**475 000 000**	**139 378**	**33 875 901 178**	**9 940 040**
PROGRAMME 3 : EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE ET COMMUNICATION										
ACTION 31 : EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE ET SENSIBILISATION										
A311 : Mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation	**638 073 938**	**187 228**	**504 080 688**	**147 911**					**133 993 250**	**39 317**
SOUS TOTAL "ACTION 31"	**638 073 938**	**187 228**	**504 080 688**	**147 911**					**133 993 250**	**39 317**
ACTION 32 : COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA CENI										

A321: Mise en œuvre du plan de communication interne	**6 000 000**	**1 761**			**6 000 000**	**1 761**				
A322:Mise en œuvre de la communication externe de la CENI (SACEM)	**419 887 216**	**123 206**	**153 043 056**	**44 907**	**146 200 000**	**42 899**			**120 644 160**	**35 400**
SOUS TOTAL "ACTION 32"	**425 887 216**	**124 967**	**153 043 056**	**44 907**	**152 200 000**	**44 660**			**120 644 160**	**35 400**
TOTAL PROGRAMME 3	**1 063 961 154**	**312 195**	**657 123 744**	**192 818**	**152 200 000**	**44 660**			**254 637 410**	**74 718**
Contingence	**1 368 922 032**	**401 679**							**1 368 922 032**	**401 679**
TOTAL GENERAL	**89 940 126 928**	**26 391 286**	**9 941 855 088**	**2 916 952**	**43 877 890 000**	**12 874 702**	**475 000 000**	**139 378**	**35 645 381 840**	**10 459 254**

1 USD = 3408

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: EVOLUTION DU NOMBRE D'ELECTEURS ENTRE 2015 et 2019 29
Graphique 2 : Evolution du taux d'inscription des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2018 30
Graphique 3 Financement par origine....48
Graphique 4 Financement par activité 48
Graphique 5 Financement du SACEM par origine....50
Graphique 6 REPARTITION DES DEPENSES PAR ACTIVITE 52
Graphique 7 Dépenses par programme 54
Graphique 8 Dépenses par poste 54
Graphique 9 Dépenses du SACEM par activité....55

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Formation des membres des OVEC avant les élections législatives du 27 mai 2019 14
Photo 2: Réunion avec les PTF lors de la préparation des élections législatives de 2019 18
Photo 3: Atelier de vulgarisation des textes relatifs aux élections législatives de 2019 23
Photo 4: Réunion avec les Chefs de Fokontany à Antananarivo pour l'organisation de la RALE 2018 – 2019....25

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Récapitulation des statistiques et des mouvements au sein des démembrements en 2018 12
Tableau 2 : Evolution du nombre des électeurs suivants les résultats de la révision annuelle 2017-201825
Tableau 3: Intervenants ayant bénéficié de nouvelle expérience en matière de logistique électorale 28
Tableau 4: Etat des Consultations au niveau du SMS en 2019....34
Tableau 5: Sensibilisation par le personnel de la CENI sur la RALE en février 2019....38
Tableau 6 Mouvement du personnel permanent des démembrements de la CENI 43
Tableau 7 MEMBRES DE LA CENI ET PERSONNEL DU SIEGE au 31/12/19- DISTRIBUTION PAR CATEGORIE 44
Tableau 8 PERSONNEL PERMANENT DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI - DISTRIBUTION PAR CATEGORIE 44
Tableau 9 Mouvement des effectifs du personnel non permanent de la CENI 45
Tableau 10 : Situation des effectifs en décembre 2019 46
Tableau 11 FINANCEMENT DES ACTIVITES DE LA CENI EN 2018 PAR ORIGINE....47
Tableau 12 ETAT DES CONTRIBUTIONS DES BAILLEURS EN 2019 (en USD) 48
TABLEAU 13 : PTA SACEM 2019 49
Tableau 14 REPARTITION DES DEPENSES PAR ACTIVITE (en millier Ariary) – TOUTES SOURCES CONFONDUES....51
Tableau 15 EXECUTION DU BUDGET DE 2019: PAR POSTE – TOUS PROGRAMMES CONFONDUS 52
Tableau 16 REPARTITION DES DEPENSES DE 2018 PAR PROGRAMME ET PAR POSTE - Financement: RPI 52
Tableau 17 : Evolution du taux d'augmentation des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2019 ..62
Tableau 18 : Evolution du taux d'inscription des électeurs selon les catégories entre 2015 et 2019....62
Tableau 19: LISTE DES ACQUISITIONS DE LA CENI EN 2019 63
Tableau 20: PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (PTA) INTEGRE CENI - SACEM ANNEE 2019 66

TABLE DES MATIERES

MOT DU PRESIDENT 3
S O M M A I R E 4
INTRODUCTION 8
CHAPITRE I. CONTEXTE 9
1.1. SUR LE PLAN SOCIO-POLITIQUE 9
1.2. SUR LE PLAN TECHNIQUE ET FINANCIER 9
CHAPITRE II. VOLET MORAL ET IMPACTS DES REALISATIONS 11
2.1. PROGRAMME 1 : ADMINISTRATION ET COORDINATION 11
2.1.1. Opérationnalisation des Structures de la CENI 11
2.1.1.1. Prévisions et réalisations en 2019 11
2.1.1.2. Difficultés rencontrées 13
2.1.1.3. Recommandations 13
2.1.2. Renforcement des Capacités de la CENI et de ses Démembrements 13
2.1.2.1. Prévisions et réalisations en 2019 13
2.1.2.2. Impacts positifs des réalisations 15
2.1.2.3. Difficultés rencontrées et recommandations 15
2.1.3. Collaboration avec les Parties Prenantes aux Elections 15
2.1.3.1. Elaboration de la charte de bonne conduite dans le cadre des élections 15
2.1.3.2. Organisation des cadres de concertation 16
2.1.3.3. Renforcement des capacités des acteurs 16
2.1.4. Coopération et Relation Internationales 18
2.1.4.1. Assistance électorale 18
2.1.4.2. Renforcement des compétences en expertise et en gouvernance électorales 19
2.1.4.3. Analyse des réalisations 20
2.1.5. Mise en Œuvre du Système de Pilotage des Activités 21
2.1.5.1. Les réalisations en 2019 21
2.1.5.2. Analyse des réalisations 22
2.2. PROGRAMME 2 : MISE EN OEUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL 23
2.2.1. Encadrement Juridique des Elections 23
2.2.2. Activités Relatives aux Operations Electorales 23

2.2.2.1. Recensement électoral et établissement de la liste électorale 23
2.2.2.2. Amélioration de la gouvernance électorale à travers la normalisation des bureaux de vote. 26
2.2.2.3. Opération pilote de fiabilisation du fichier électoral 26
2.2.2.4. Amélioration de la logistique électorale 27
2.2.3. Gestion des Bases de Données Electorales 28
2.2.3.1. Amélioration de la gestion des bases de données électorales 28
2.2.3.2. Amélioration de la fiabilité du logiciel de gestion de la liste électorale 32
2.2.4. Sécurisation du Processus Electoral 32
2.2.4.1. Les activités prévues : 32
2.2.4.2. Les réalisations : 32
2.2.4.3. L'analyse des réalisations : 32
2.2.4.4. Conclusion partielle et recommandations 33
2.2.5. Activités Médico-Sociales 33
2.2.5.1. Les réalisations 33
2.2.5.2. Les impacts positifs des résultats obtenus 35
2.2.5.3. Les difficultés rencontrées dans la réalisation des activités 35
2.2.5.4. Solution adoptée pour les surmonter 35
2.3. PROGRAMME 3 : EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE ET COMMUNICATION 36
2.3.1. Volet Education Civique Electorale et Sensibilisation 36
2.3.2. Volet Communication 39
2.3.3. Volet Monitoring des Médias 41
CHAPITRE III. VOLET ADMINISTRATIF ET FINANCIER 43
3.1. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE : 43
3.1.1. Gestion des Ressources Humaines 43
3.1.1.1. Le personnel permanent : 43
3.1.1.2. Le personnel non permanent : 45
3.1.1.3. Les affaires disciplinaires : 46
3.1.2. La Gestion Financière : 47
3.1.2.1. Le financement disponible pour les activités de 2019 : 47
3.1.2.2. Les dépenses 51
3.1.3. Infrastructures et Acquisitions de 2019 54
3.1.3.1. Le renforcement des équipements : 54
3.1.3.2. Les constructions et réhabilitations de bâtiments en 2019 : 55
3.2. ANALYSE DES RESSOURCES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE : 56
3.2.1. PROBLEMES LIES AUX MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA CENI : 56
3.2.2. PROBLEMES LIES AU NIVEAU DES MOYENS DISPONIBLES : 56

3.2.2.1. Ressources financières insuffisantes : 56
3.2.2.2. Ressources humaines et démembrements territoriaux de la CENI : 56
3.2.2.3. Inadaptation et manque d'infrastructure pour la CENI et ses démembrements : 57
3.2.3. DIFFICULTES D'ORDRE PROCEDURIER : 57
3.2.3.1. Non maîtrise des règles et des procédures de la comptabilité publique : 58
3.2.3.2. Problématique de la passation des marchés 58
3.2.3.3. Lourdeur des procédures de mise à disposition des moyens financiers et budgétaires aux démembrements de la CENI : 58
3.2.3.4. Autres facteurs de lenteur voire de blocage : 58
3.2.4- INADEQUATION DE LA REGLEMENTATION AUX CONTRAINTES OPERATIONNELLES ET AUX REALITES DE TERRAIN 59
3.2.4.1- Utilisation de carte de carburant : 59
3.2.4.2- Justificatifs de dépenses non conformes aux règles : 59
CONCLUSION 61
ANNEXES 62
ANNEXE 1 : EVOLUTION DU TAUX D'AUGMENTATION ANNUELLE DES ELECTEURS ET DU TAUX D'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE SELON LES CATEGORIES ENTRE 2015 – 2016, ... 62
2016 – 2017, 2017 – 2018 ET 2018 – 2019 62
ANNEXE 2 : LISTE DES ACQUISITIONS DE LA CENI EN 2019 63
ANNEXE 3 : PLAN DE TRAVAIL ANNUEL (PTA) INTEGRE CENI - SACEM ANNEE 2019 66
TABLE DES ILLUSTRATIONS 70
LISTE DES GRAPHIQUES 70
LISTE DES PHOTOS 70
LISTE DES TABLEAUX 70
TABLE DES MATIERES 71